

# BUDGET 2025

# DOSSIER DE PRESSE

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



**Un budget de près  
de 2 milliards d'euros**

**Mars 2025**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08

# SOMMAIRE

- **Communiqué de presse**
  
- **Budget primitif 2025**
  - Recettes
  - Dépenses
  - Équilibre budgétaire
  
- **PPI – Actualisation & bilan**
  
- **L'action de la Région dans le cadre du BP 2025**
  - Économie – Emploi – Formation
  - Transitions écologique, énergétique,
  - Adaptation climatique et numérique
  - Fraternité – Vivre ensemble
  
- **Autres rapports présentés à la session plénière des 20 & 21 mars 2025**
  - Feuille de route automobile
  - Planification écologique
  - Feuille de route éducation à l'environnement et appel à projets 2025
  - Aide apportée à Mayotte

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## BUDGET 2025 : ÉQUILIBRE ET REONSABILITÉ

La Présidente de Région, Marie-Guite Dufay, réunit les élus du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en session plénière les 20 et 21 mars 2025. Principal dossier à l'ordre du jour de l'assemblée : le vote du budget régional 2025 d'un montant de 1,922 milliard d'euros, dont 1,516 milliard d'euros dédié au financement des politiques publiques (soit plus de 80 % du budget régional).

La crise institutionnelle traversée par notre pays, en 2024, a profondément pesé sur la préparation de ce budget prévisionnel pour 2025. Le poids de la dette publique de notre pays a amené le gouvernement à proposer un projet de loi de finances qui met lourdement à contribution les finances des collectivités territoriales, quand bien même celles-ci n'y prennent qu'une part très limitée. Du fait de leur dépendance quasi-exclusive à des moyens dévolus par l'Etat, les recettes des Conseils régionaux sont donc fortement affectées dans la préparation de cet exercice budgétaire. C'est en effet un manque à gagner d'une cinquantaine millions d'euros qu'il faut absorber, principalement lié au gel de la fraction de TVA dévolue aux Régions et à la mise en place du fond de réserve DILICO.

**Malgré ces difficultés, la Région Bourgogne-Franche-Comté conserve des bases financières saines. Grâce à cet atout, le budget 2025 a été construit dans une recherche de préservation des politiques publiques** au prix d'une dégradation maîtrisée et contenue des ratios, lesquels s'évaluent à un niveau plus favorable que celui de la moyenne des Régions.

Conformément aux orientations budgétaires, des économies en fonctionnement sont réalisées à hauteur de 10 millions d'euros par rapport au prévisionnel d'évolution des dépenses pour 2025. Ces économies ont été réalisées dans la logique de privilégier les actions relevant des compétences régionales et pour lesquelles l'effet levier du soutien de la collectivité est avéré. Un effort supplémentaire de 20 millions d'euros est d'ores et déjà anticipé pour le budget 2026 afin de préserver les capacités budgétaires de la région.

**En investissement, l'année 2025 reste marquée par un effort conséquent, à hauteur de 581,8 M€ hors dette.** Parallèlement au vote du budget, une **révision du Plan Pluriannuel d'Investissement** est soumise à l'assemblée dans une logique d'intégration des besoins nouveaux, notamment dans le secteur des mobilités, tout en redéployant nos actions pour maintenir ce PPI à son montant initial.

### Soutenir l'économie, l'emploi et la formation

La Région réaffirme son engagement en faveur du développement économique, de la formation et de l'attractivité territoriale. Cela se traduit par le maintien de dispositifs d'aide aux entreprises et par un soutien réaffirmé aux filières stratégiques. Le soutien au développement agricole est également poursuivi, avec une attention renforcée au renouvellement des générations, à l'accompagnement des agriculteurs dans toutes les transitions, et à la création de valeur ajoutée locale, notamment avec le soutien à l'engraissement.

La Région maintient son engagement en direction des lycées, avec des moyens accrus pour les établissements et un engagement qui reste conséquent sur l'investissement, comme en direction de l'enseignement supérieur et la recherche. La formation professionnelle des demandeurs d'emplois a été sanctuarisée : c'est essentiel, dans un contexte où le chômage repart à la hausse.

### Accélérer la transition écologique et énergétique

Face aux impératifs climatiques, le budget 2025 prévoit des investissements ambitieux en matière de mobilité durable, notamment par le développement du réseau ferroviaire, l'entretien et le renouvellement du matériel roulant TER et la décarbonation des véhicules routiers. Le soutien de la Région à la rénovation des bâtiments publics des collectivités territoriales et des logements sociaux se maintient à un niveau élevé. La Région poursuivra également son soutien au développement des énergies renouvelables comme à la préservation de notre environnement et de la biodiversité.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

**Renforcer la solidarité et la cohésion territoriale**

La Bourgogne-Franche-Comté maintiendra son soutien à un aménagement équilibré et durable du territoire, au bénéfice de tous ses habitants. L'année 2025 sera ainsi marquée par la montée en puissance du soutien à tous ses territoires (urbains et ruraux) : 35 territoires de projet ; 126 centralités rurales ; 4 parcs naturels régionaux ; petites communes ; 62 quartiers prioritaires de la ville.

Le soutien à la culture, au sport et à la vie associative est notamment réaffirmé : ce ne sont pas des variables d'ajustement des budgets locaux, mais des secteurs essentiels qui contribuent au mieux vivre ensemble et à la transmission de valeurs d'autant plus indispensables dans la période que nous vivons.

**Dans un contexte marqué par des défis économiques, climatiques et sociaux majeurs, le budget primitif 2025 de la Région Bourgogne-Franche-Comté incarne donc un équilibre entre responsabilité financière et ambition politique. Face aux contraintes budgétaires imposées par la conjoncture nationale et internationale, la Région maintient le cap d'une action publique volontariste, soucieuse de préserver son rôle moteur dans le développement territorial et l'amélioration du quotidien des Bourguignons-Francs-Comtois.**

*(\*) Hors gestion active de la dette*

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Budget primitif 2025

## Le budget primitif 2025 s'établit à **1,922 milliard €**

Il a été préparé dans un contexte marqué par d'importantes incertitudes découlant de des conséquences encore présentes des crises sanitaire et économique du début de la décennie ainsi que par des tensions internationales encore prégnantes. Ce budget a de plus été construit dans le contexte politique particulier qu'a connu la France au second semestre 2024.

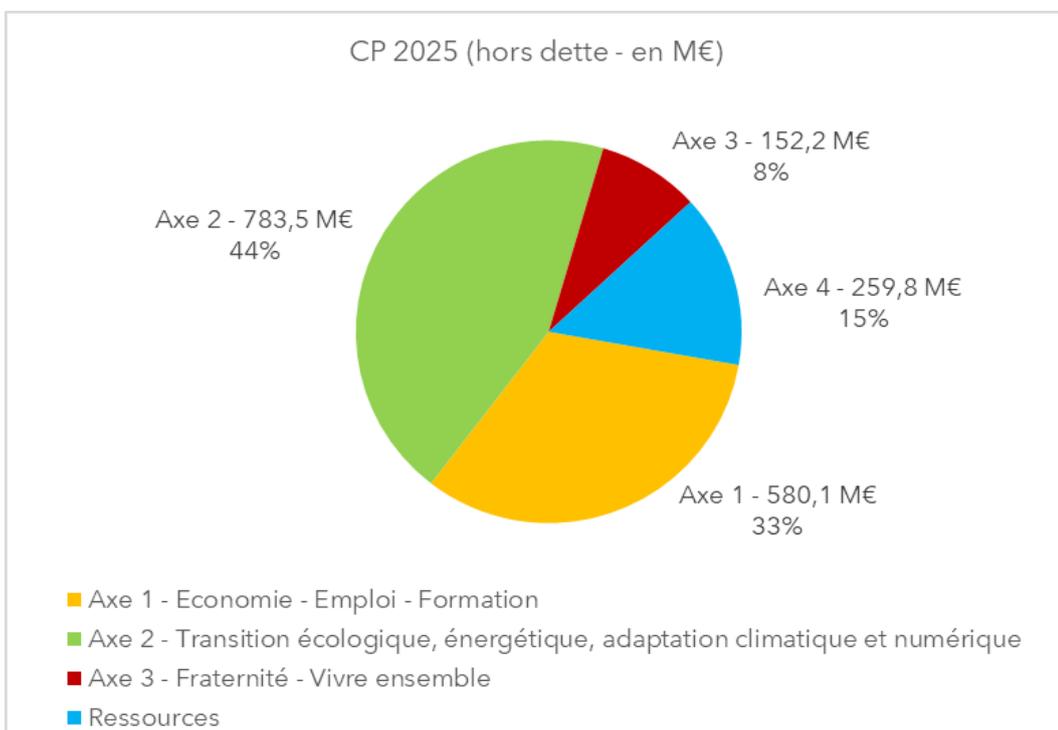
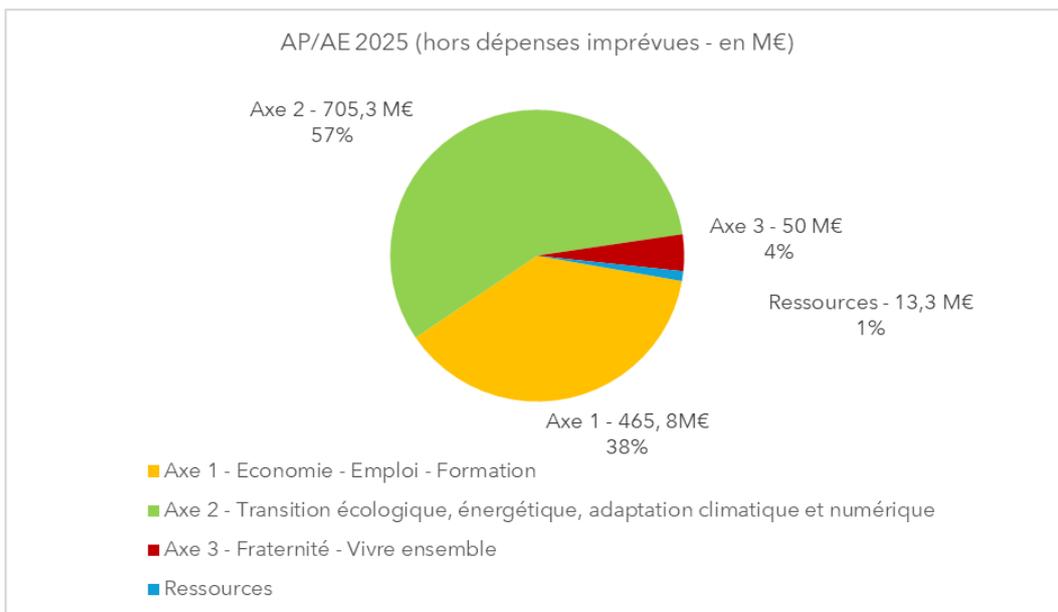
Le budget primitif est élaboré en cohérence avec la stratégie présentée dans les orientations budgétaires et repose sur plusieurs objectifs :

- **Maîtriser l'évolution de la section de fonctionnement** - L'inflation a diminué, de même que les taux d'intérêt, mais la Région doit tout de même surveiller l'évolution de sa section de fonctionnement. Certaines augmentations structurelles doivent être pilotées (dans les secteurs des lycées, des transports, des ressources humaines notamment). Dans le même temps, la collectivité doit amortir les mesures très lourdes de la loi de finances pour 2025.
- **Conserver une capacité d'investissement** - La Région s'est engagée en faveur de plusieurs dispositifs et politiques publiques dans le but de soutenir le développement du territoire. Elle maintient son action en poursuivant des opérations en cours. Les crédits du PPI ont été redéployés afin d'atteindre au mieux les objectifs qu'elle s'est fixée.
- **La conservation d'une situation financière saine** - Le respect de cet objectif implique la maîtrise de l'endettement de la collectivité ainsi que la conservation de ratios satisfaisants et conformes aux objectifs du plan de mandat. La Région reste en dessous des seuils d'alerte. La conservation de la note financière « AA3, avec perspective négative » attribuée par l'agence de notation Moody's confirme cette bonne santé financière et le cadre de gouvernance solide.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

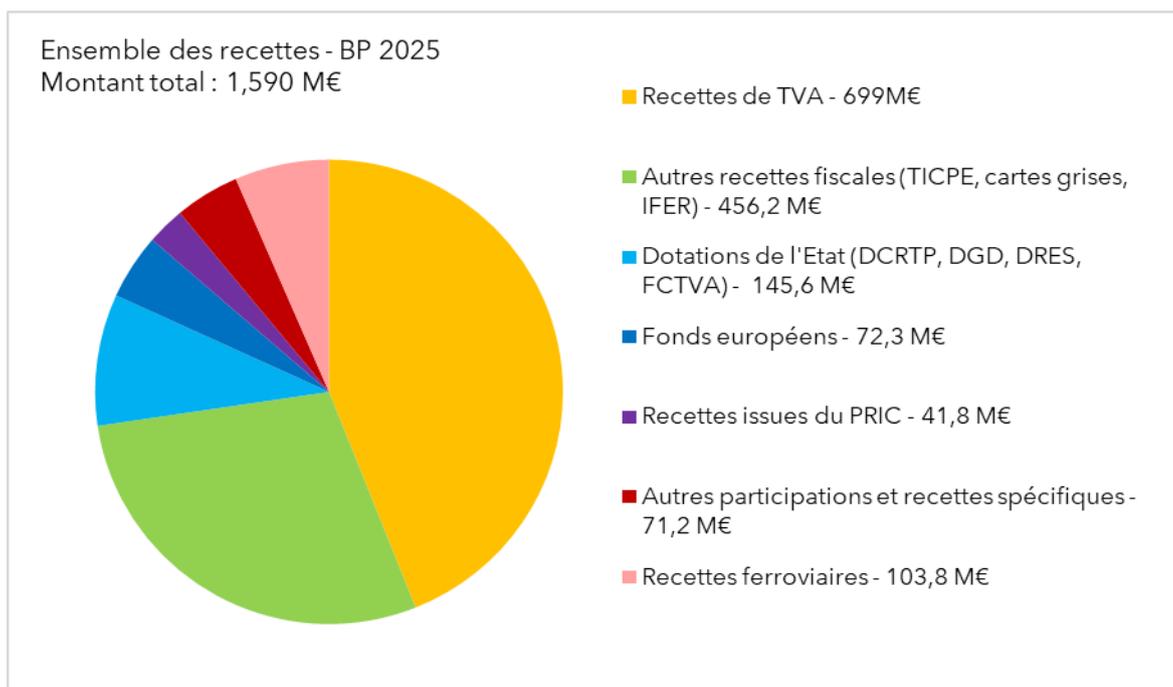
## Les recettes du budget primitif

En 2025, les recettes régionales demeurent fragiles, difficilement prévisibles et étroitement liées à la situation économique. Les anticipations doivent en conséquence être réalisées avec prudence. Les Régions disposent de peu de marges de manœuvre puisque la plupart des recettes sont soit figées (dotations de l'État), soit sont très dépendantes de la conjoncture (consommation, situation du marché automobile, ressources liées aux carburants). Les mesures de la Loi de Finances sont très impactantes, notamment le gel de la dynamique de TVA, principale recette de la Région.

**L'ensemble des recettes du budget primitif 2025 représente un montant total de 1,590 Md€ (hors emprunt et gestion active de la dette).**

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 1,447 Md€.
- Les recettes d'investissement, hors emprunt, s'établissent à 143,1 M€. Hors impact du mécanisme ferroviaire évoqué en préambule, les recettes 2025 enregistrent une diminution de près de 3,7 % par rapport aux produits effectivement perçus en 2024.

**Présentation détaillée des ressources régionales inscrites au budget primitif 2025 :**



**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Les dépenses du budget primitif

### Fonctionnement

En section de fonctionnement, le budget 2025 se caractérise par les principaux points suivants :

- **Un haut niveau d'intervention, correspondant à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des Bourguignons-Francis-Comtois.** Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à **930,8 M€** et représentent 75 % du budget de fonctionnement.

Des enveloppes conséquentes sont mobilisées sur les grandes compétences régionales :

- les mobilités pour 530 M€ ;
- la formation des demandeurs d'emploi et les transitions professionnelles pour 125,9 M€ ;
- les lycées pour 93 M€ (hors dépenses de personnel) ;
- les formations sanitaires et sociales pour 61,7 M€ ;
- le soutien à l'économie locale, au tourisme et à l'attractivité du territoire pour 30 M€ ;
- l'agriculture pour 12 M€.

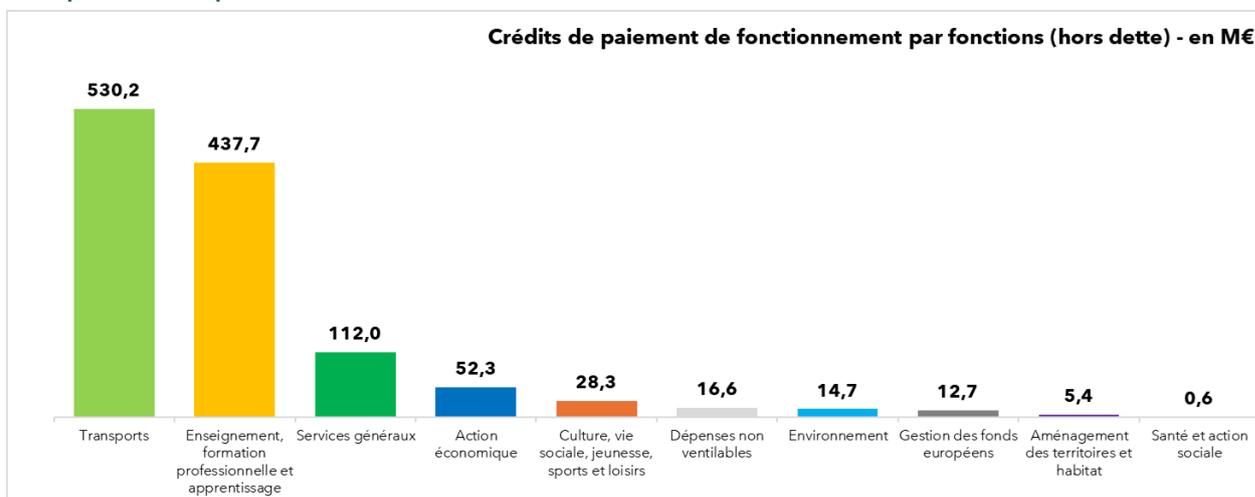
- **Des inscriptions au titre des fonds européens**, avec une enveloppe de 12,7 M€, au titre de la programmation 2021-2027. La programmation 2014-2020 est désormais clôturée.

- **Les dépenses de personnel et les autres dépenses en matière de ressources humaines mobilisent plus de 18 % du budget de fonctionnement.** Ces dépenses sont en hausse de 3 % par rapport au BP 2024. Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse de la cotisation à la CNARCL ;
- l'impact des mesures contraintes ou réglementaires : glissement vieillesse technicité, effets de l'augmentation du SMIC, etc.

- **Les frais financiers de la dette et autres dépenses financières** représentent **4 %** du budget de fonctionnement, à hauteur de 54,9 M€. La Région subit encore les conséquences de la hausse des taux d'intérêts, même si les banques centrales tendent aujourd'hui à diminuer les taux directeurs. Le volume des emprunts nécessaires à la réalisation des investissements portés par la collectivité dans le cadre de son plan de mandat pèse aussi sur les intérêts financiers. Ces crédits intègrent également la **mise en place du dispositif « DILICO »** ou « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales », nouveau nom attribué au fonds de précaution initialement prévu par le PLF Barnier. Il vise à générer une recette d'1 Md€ à l'État avec une contribution à hauteur de 280 M€ pour les Régions, 220 M€ pour les Départements et 500 M€ pour les communes et EPCI. La contribution de la Région est estimée à 12,5 M€, montant qui correspond à un taux de prélèvement de 4,3 % déjà appliqué pour le Fonds de solidarité régional (FSR) et proportionnel à la population.

Répartition des CP par fonction :



#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## ■ Investissement

Depuis la crise sanitaire et les chocs inflationnistes survenus ces dernières années, la collectivité doit faire face à de fortes tensions budgétaires et a dû retravailler sa stratégie d'investissement. Le **15 décembre 2023**, elle a fait le choix de **se doter d'un outil de pilotage en votant son plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2024-2030 dans le but d'anticiper et structurer les investissements sur la période.**

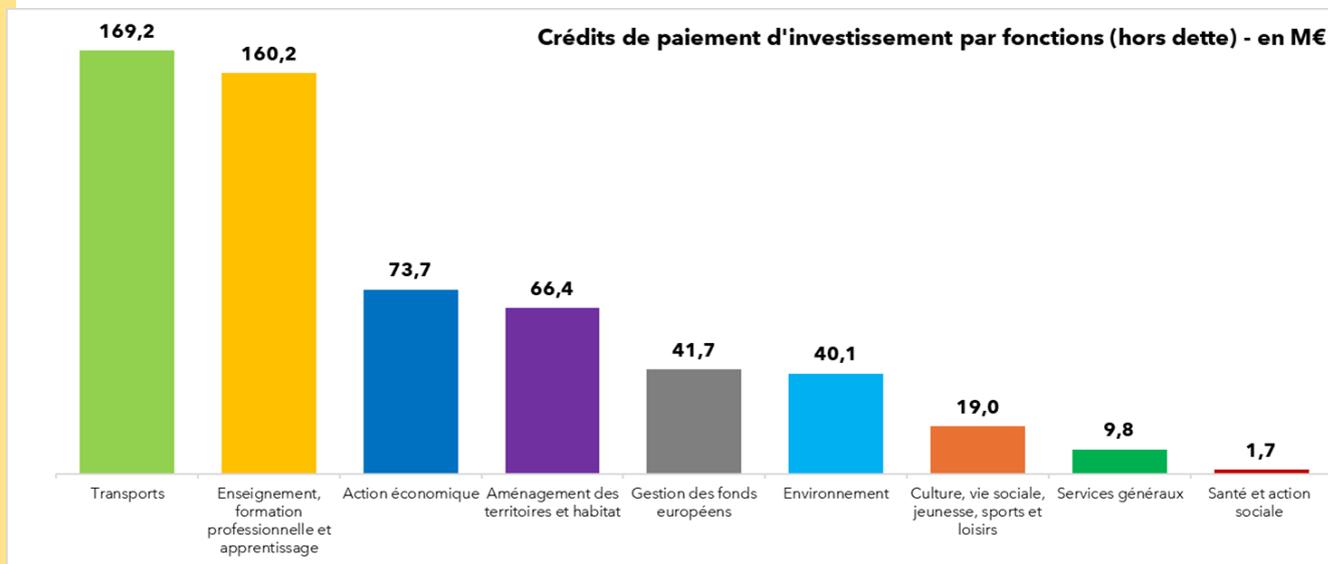
Le volume d'investissement 2025 est la déclinaison du PPI actualisé pour la première fois en 2025. Dans le budget 2025, 433 M€ (autorisations de programme hors dépenses imprévues) sont proposés au titre du PPI. Ce montant important permet de financer un programme d'investissement ambitieux dans plusieurs secteurs, principalement les transports (218 M€).

➔ **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 581,8 M€ de crédits de paiement hors dette.**

Le volume des crédits de paiement d'investissement porte sur toutes nos politiques publiques, dont principalement :

- 169,2 M€ pour les mobilités et les infrastructures ;
- 128 M€ pour l'éducation, les investissements dans les lycées et le numérique éducatif ;
- 70 M€ pour soutenir l'économie locale, l'agriculture, la recherche et le tourisme ;
- 43,6 M€ pour mettre en œuvre des politiques de préservation de l'environnement et de transition énergétique ;
- 43,5 M€ pour l'aménagement du territoire et la santé ;
- 33,6 M€ pour l'enseignement supérieur, l'apprentissage, les formations sanitaires et sociales et les transitions professionnelles.
- 24,8 M€ pour la transformation numérique.

### Répartition des CP par fonction :

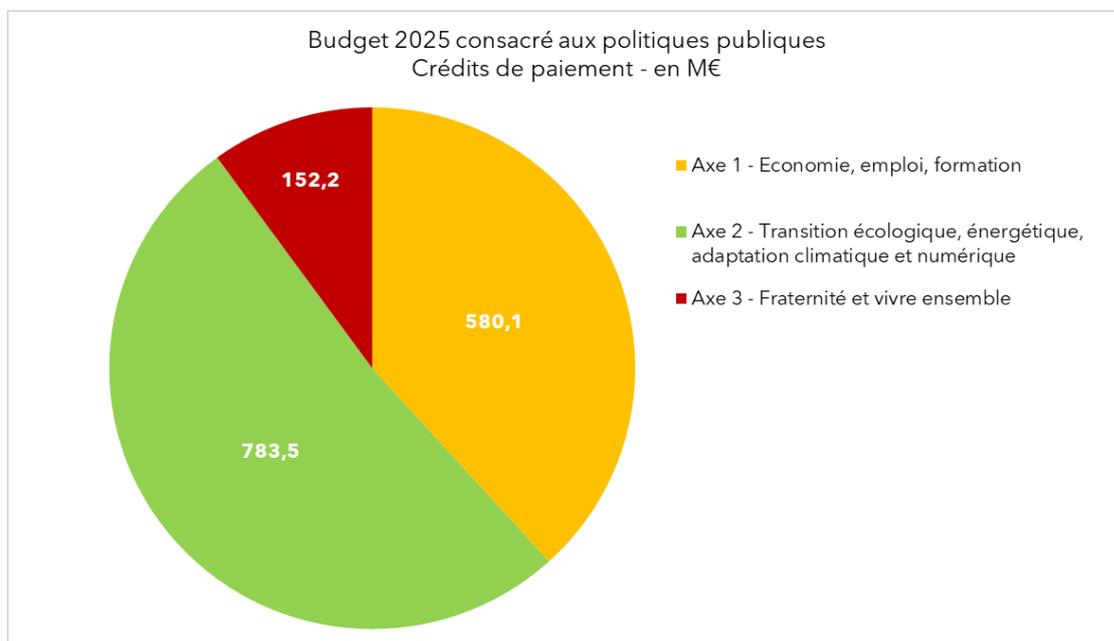


#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Le Budget 2025 par thématique (en M€)

1,516 md€ en faveur des politiques publiques



## L'équilibre du budget primitif 2025

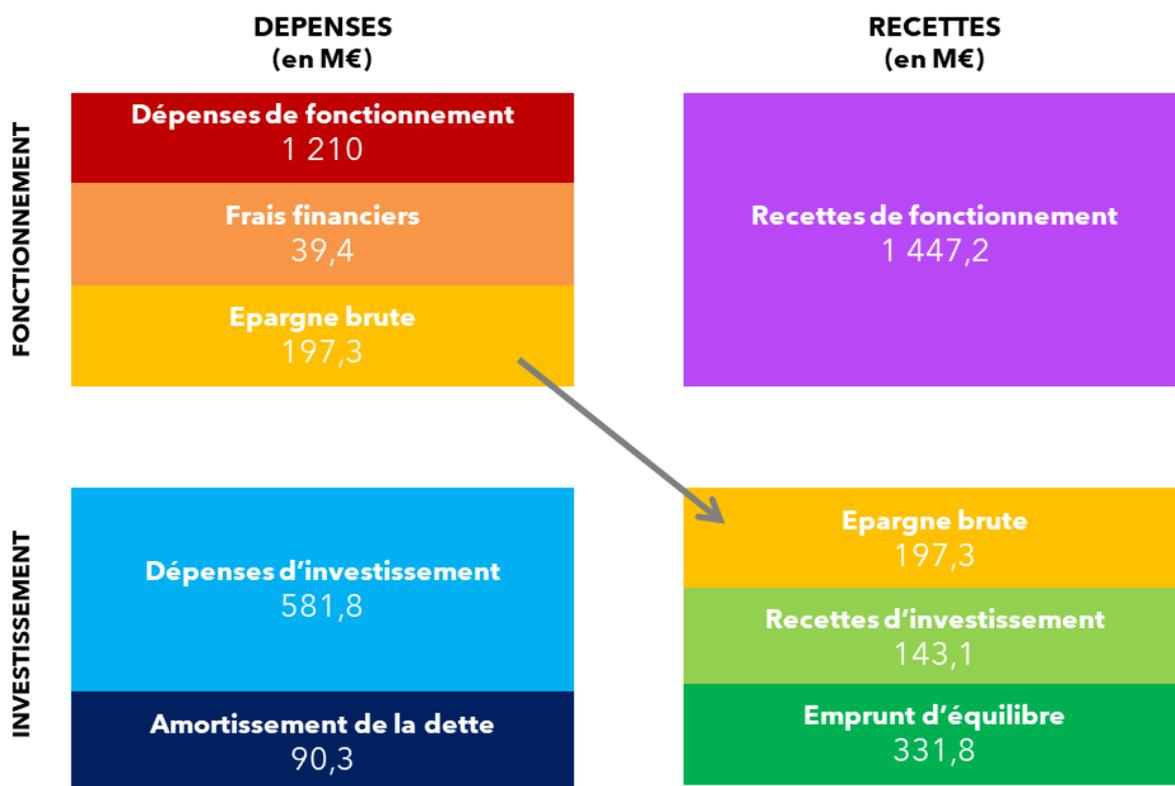
*Cet équilibre s'entend en mouvements réels, hors gestion active de la dette.*

*Il s'établit en 2025 à 1,922 Mds €.*

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



**AXES – en crédits de paiement**

Thématiques	CPI 2025	CPF 2025	TOTAL	% du Total du budget
<b>Axe 1 - Economie, emploi, formation</b>	<b>231 352 644,93</b>	<b>348 788 860,04</b>	<b>580 141 504,97</b>	<b>38,3%</b>
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	39 454 113,00	23 478 697,00	62 932 810,00	4,2%
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	17 362 277,96	11 900 854,59	29 263 132,55	1,9%
Tourisme	6 412 000,00	5 908 000,00	12 320 000,00	0,8%
Attractivité	0,00	906 836,00	906 836,00	0,1%
Formation des demandeurs d'emploi	0,00	121 941 671,00	121 941 671,00	8,0%
Transitions professionnelles	849 844,00	3 967 732,40	4 817 576,40	0,3%
Formations sanitaires et sociales	3 081 809,37	61 672 249,00	64 754 058,37	4,3%
Education	127 808 751,15	93 470 582,06	221 279 333,21	14,6%
Apprentissage	11 473 897,00	3 560 045,84	15 033 942,84	1,0%
Orientation tout au long de la vie	0,00	8 326 593,16	8 326 593,16	0,5%
Enseignement supérieur	18 175 867,98	3 665 677,00	21 841 544,98	1,4%
Recherche	6 734 084,47	9 989 921,99	16 724 006,46	1,1%

**CONTACTS PRESSE :**

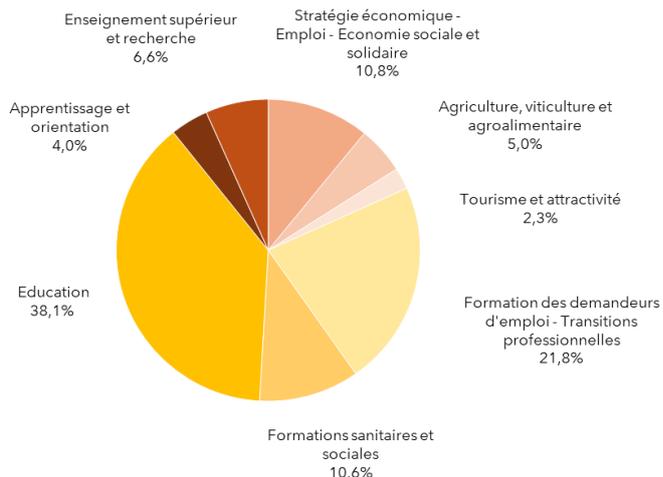
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Thématiques	CPI 2025	CPF 2025	TOTAL	% du Total du budget
<b>Axe 2 - Transition écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique</b>	<b>237 713 872,28</b>	<b>545 799 291,71</b>	<b>783 513 163,99</b>	<b>51,7%</b>
Transition énergétique	27 692 446,11	3 994 656,31	31 687 102,42	2,1%
Biodiversité - Eau	4 706 427,27	6 091 374,15	10 797 801,42	0,7%
Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable	0,00	1 304 548,85	1 304 548,85	0,1%
Economie circulaire - Déchets	7 513 262,81	1 192 278,78	8 705 541,59	0,6%
Forêt - Bois	3 714 824,83	995 173,45	4 709 998,28	0,3%
Montagne	0,00	66 000,00	66 000,00	0,0%
Numérique	24 848 888,92	1 975 934,77	26 824 823,69	1,8%
Mobilités	20 131 066,00	528 634 325,40	548 765 391,40	36,2%
Infrastructures de transport	149 106 956,34	1 545 000,00	150 651 956,34	9,9%

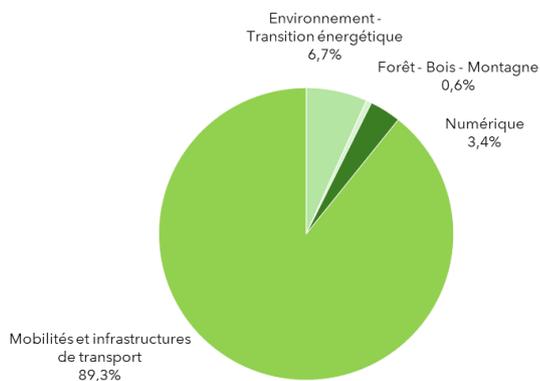
Thématiques	CPI 2025	CPF 2025	TOTAL	% du Total du budget
<b>Axe 3 - Fraternité et vivre ensemble</b>	<b>103 190 947,82</b>	<b>48 995 860,26</b>	<b>152 186 808,08</b>	<b>10,0%</b>
Aménagement du territoire	41 729 838,83	4 557 488,01	46 287 326,84	3,1%
Santé et alimentation	1 727 455,16	587 190,52	2 314 645,68	0,2%
Culture	14 517 275,86	19 274 744,40	33 792 020,26	2,2%
Sport	3 169 990,85	5 072 672,64	8 242 663,49	0,5%
Vie associative	75 596,52	2 300 302,84	2 375 899,36	0,2%
Jeunesse	0,00	1 586 080,41	1 586 080,41	0,1%
Action européenne et internationale	41 970 790,60	15 617 381,44	57 588 172,04	3,8%

**CONTACTS PRESSE :**

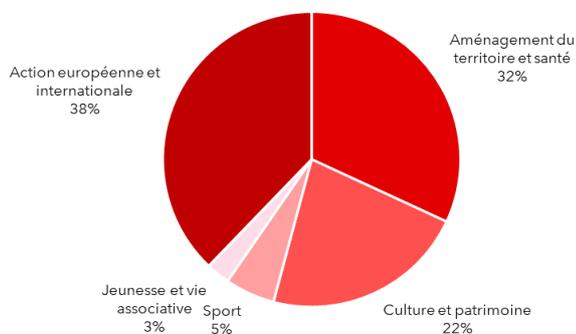
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



AXE 1 - ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION - 580,1 M€



AXE 2 - TRANSITION ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE - 783,5 M€



AXE 3 - VIVRE ENSEMBLE - 152,2 M€

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Programme pluriannuel d'investissement 2024-2030

## Actualisation & bilan

Dans un contexte bouleversé par de nombreuses crises successives au niveau national et international, le Conseil régional a fait le choix de doter la collectivité d'un **plan pluriannuel d'investissement**. Il vise à améliorer le pilotage du niveau d'investissement, en constante progression et à garantir une situation financière soutenable à court, moyen et long terme, en maîtrisant le volume d'endettement et en conservant des marges de manœuvre suffisantes.

Ce plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2024-2030 doté de **2,3 milliards d'euros nouveaux**.

Il s'inscrit dans les priorités de la stratégie de mandat et répond aux grands enjeux de la Région. Le PPI s'articule autour :

- De l'économie, l'emploi et la formation, avec une action multiple en faveur des acteurs économiques, du monde agricole, du tourisme, de l'éducation, de la recherche ;
- Des transitions écologiques et énergétiques, pour que l'action de la Région s'inscrive dans la lutte contre le dérèglement climatique ;
- De la fraternité et du vivre ensemble, pour une meilleure cohésion sur l'ensemble du territoire.

### Actualisation du PPI 2024-2030

Le PPI est un outil de pilotage, décliné chaque année dans le cadre de la préparation des budgets primitifs. Il permet d'assurer la soutenabilité des investissements de la collectivité et de les prioriser et ne constitue pas un engagement définitif à les réaliser afin de tenir compte des évolutions conjoncturelles affectant le budget régional.

**A l'occasion de la session budgétaire, le programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2024- 2030 fait donc l'objet d'une actualisation.**

Dans le contexte de fortes contraintes qui pèsent sur les régions, la collectivité s'attache à maîtriser sa section de fonctionnement. L'enjeu d'un autofinancement solide est capital dans la détermination du niveau d'investissement. L'ensemble des hypothèses retenues lors des orientations budgétaires, en recettes et en dépenses de fonctionnement, impliquent de **contenir le PPI à son niveau initial ce qui constitue un effort de maîtrise des dépenses d'une part, et de l'endettement futur d'autre part.**

→ Le PPI actualisé est contenu à 2,326 Mds € et se décline ainsi :

Enveloppe globale 2024 - 2030	Phasage des AP (en M€) à titre indicatif							
	AP 2024 déjà votées	AP 2025	AP 2026	AP 2027	AP 2028	AP 2029	AP 2030	
	AP futures restant à inscrire							
<b>PPI</b>	2 326,42	455,84	615,25	320,19	252,38	223,64	238,06	221,06
<b>PPI projeté dans les OB</b>	2 526,42	455,84	615,25	320,19	252,38	223,64	338,06	321,06

À noter que la trajectoire financière projetée dans les orientations budgétaires 2025 intègre une enveloppe de 200 M€ en fin de période (2029-2030) pour de nouveaux projets encore non identifiés. Cette trajectoire prévoit en effet des marges de manœuvre supplémentaires pour le prochain mandat et porte le PPI à 2,5 Md €.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Régulation des investissements

- ◆ Pour faire face aux nouvelles inscriptions incontournables, notamment pour ce qui relève des mobilités, des révisions à la baisse sont proposées dans le cadre de cette actualisation.

En effet, il est **indispensable d'adapter le parc de matériel roulant** pour disposer d'équipements robustes et durables, adaptés aux besoins du territoire. La commande de nouveaux matériels et l'adaptation de matériels plus anciens sont des pistes à explorer pour entretenir le parc.

- **Le volume consacré aux mobilités dans la version actualisée du PPI 2024-2030 est abondé de 148 M€.**

L'ensemble des politiques publiques sont mises à contribution pour absorber ces nouveaux besoins, la part la plus significative étant portée par l'enveloppe consacrée au patrimoine et à l'équipement des établissements d'enseignement, réduite de plus de 100 millions d'euros. L'action de la collectivité dans ces domaines restera toutefois conséquente, avec un volume de plus de **740 M€ pour la période, à raison d'environ 105 M€ par an.**

## Répartition du PPI après actualisation

Le PPI actualisé à 2,326 Mds € couvre la période 2024-2030, à raison de 455,8 M€ déjà votés en 2024 et 1,9 Md € restant à inscrire sur la période 2025-2030.

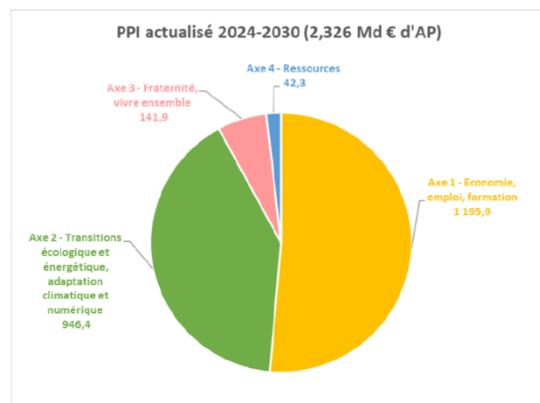
Une enveloppe de 200 M€ supplémentaires complète ce PPI en 2029 et 2030 pour le financement de nouveaux projets.

- **Dans ce PPI actualisé, la répartition est semblable à celle du PPI initial présenté en décembre 2023 :**

**L'axe 1 – Économie, emploi, formation représente près de 1,2 Md €** et regroupe les thématiques économie, agriculture, tourisme et enseignement. Plus de 76 % des crédits sont consacrés à l'enseignement, qu'il s'agisse du patrimoine et de l'équipement des lycées, des investissements en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'apprentissage ou encore des formations sanitaires et sociales.

**L'axe 2 – Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique** reste une priorité forte de la collectivité. **Il représente près de 950 M€** sur la période, dont plus de 80 % en direction des mobilités et 14 % en faveur de l'environnement et de la transition énergétique.

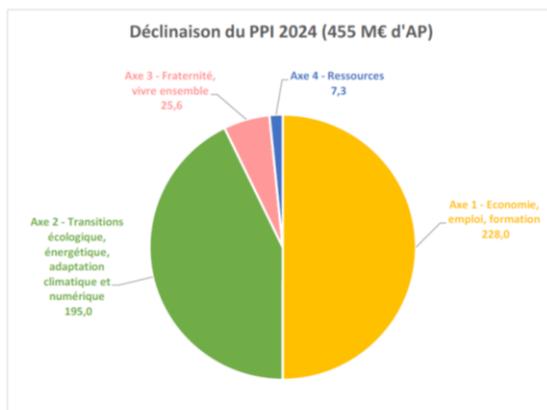
**L'axe 3 – Fraternité, vivre ensemble représente près de 142 M€**, dédiés à l'aménagement du territoire (67 M€), à la culture, au patrimoine et au sport essentiellement (73 M€).



### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Bilan du PPI 2024-2030 au 31 décembre 2024



→ En 2024, 455 M€ d'autorisations de programme (AP) ont été votées, réparties sur les 4 axes du plan de mandat.

→ **L'axe 1 – Économie, emploi, formation, représente à lui seul près de la moitié des autorisations de programme votées en 2024.** Il porte notamment les crédits liés à l'enseignement, et plus spécifiquement au patrimoine ainsi qu'à l'équipement des établissements d'enseignement, pour un volume de plus de 124 M€.

**Cet axe comprend également les actions en faveur de la politique agricole, avec l'inscription de près de 70 M€ d'autorisations de programme en 2024, au titre des contreparties FEADER, votées en totalité pour la durée de la programmation.**

- Sur les 228 M€ votés en 2024 sur cet axe 1, 219 M€ ont été affectés, Soit 96 %.

→ **L'axe 2 – Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique** représente lui aussi une part importante du PPI. **Les actions déployées dans cet axe sont un marqueur fort de la stratégie de mandat, en faveur de l'environnement.**

**La part la plus importante de cet axe concerne les mobilités, avec près de 150 M€ votés en 2024.** Des enveloppes importantes ont été votées au titre du CPER, sur les volets ferroviaire et routier. Le secteur de l'environnement et de la transition énergétique représente par ailleurs 31 M€ dans ce PPI, en faveur essentiellement du dispositif Effilogis.

- Sur les 195 M€ votés sur cet axe 2, 187,3 M€ ont été affectés en 2024, Soit plus de 96%

→ **L'axe 3 – Fraternité, vivre-ensemble** est doté de 25,6 M€. Ces crédits contribuent à la cohésion territoriale. Des enveloppes conséquentes sont votées en faveur de l'aménagement du territoire, de la culture et du patrimoine et du sport notamment.

En matière de politique territoriale, 6 M€ ont été inscrits en faveur du renouvellement urbain, 4,7 M€ pour les ruralités dans le cadre des contreparties Leader et 1,5 M€ pour déployer le dispositif ENVI (communes de moins de 2 000 hab.). Pour mémoire, les enveloppes globales pour les programmes « Territoires en action » (TEA) et « Centralités rurales » (C2R) ont déjà été votées dans leur intégralité en 2022 et font partie du stock.

Dans le secteur de la culture, la collectivité met l'accent sur le patrimoine du territoire et les grands sites patrimoniaux, ainsi que sur le programme cinéma.

- Sur le 25,6 M€ votés en 2024 sur l'axe 3, la quasi-totalité des crédits a été affectée (soit plus de 97 %).

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# L'action régionale et les priorités du mandat

Thématiques	Total CP - en M€
AXE 1 - ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION	580,14
AXE 2 - TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE	783,51
AXE 3 - FRATERNITE - VIVRE ENSEMBLE	152,19
<b>TOTAL DU BUDGET 2025 CONSACRE AUX POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>1 516</b>

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Axe I

# Économie - Emploi – Formation

Thématiques	CPI 2025	CPF 2025	TOTAL	% du Total du budget
<b>Axe 1 - Economie, emploi, formation</b>	<b>231 352 644,93</b>	<b>348 788 860,04</b>	<b>580 141 504,97</b>	<b>38,3%</b>
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	39 454 113,00	23 478 697,00	62 932 810,00	4,2%
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	17 362 277,96	11 900 854,59	29 263 132,55	1,9%
Tourisme	6 412 000,00	5 908 000,00	12 320 000,00	0,8%
Attractivité	0,00	906 836,00	906 836,00	0,1%
Formation des demandeurs d'emploi	0,00	121 941 671,00	121 941 671,00	8,0%
Transitions professionnelles	849 844,00	3 967 732,40	4 817 576,40	0,3%
Formations sanitaires et sociales	3 081 809,37	61 672 249,00	64 754 058,37	4,3%
Education	127 808 751,15	93 470 582,06	221 279 333,21	14,6%
Apprentissage	11 473 897,00	3 560 045,84	15 033 942,84	1,0%
Orientation tout au long de la vie	0,00	8 326 593,16	8 326 593,16	0,5%
Enseignement supérieur	18 175 867,98	3 665 677,00	21 841 544,98	1,4%
Recherche	6 734 084,47	9 989 921,99	16 724 006,46	1,1%

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire

## 62,9 M€

En 2025, la Région consacrera **62,9 M€** à sa politique en faveur du développement économique, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

L'année 2025 sera la troisième année de plein exercice de la nouvelle stratégie économique formalisée dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Cette stratégie économique régionale 2022-2028 « Avec les entreprises et les territoires, réussir les transitions et relever les défis de l'emploi » affirme que la priorité de la politique économique régionale de la Bourgogne-Franche-Comté est l'industrie. La réussite de notre industrie, en plus de facteurs intrinsèques comme l'innovation et le financement, passe également par une politique de formation ambitieuse et des territoires accueillants, bien dotés en économie de proximité.

Les enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique supposent des investissements massifs à financer et des transformations industrielles majeures, à l'instar de la disparition à moyen terme du moteur thermique pour les automobiles. Il est donc nécessaire d'accompagner la diversification vers de nouveaux marchés et de susciter de nouvelles opportunités liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle ou à l'économie de guerre.

Dans une logique de contribution à l'objectif commun de souveraineté européenne, l'action régionale vise à renforcer les capacités de production sur son territoire, par exemple, par la structuration de nouvelles filières comme l'hydrogène-énergie ou la production de biomédicaments ou bien par la recherche de nouveaux modèles économiques et le développement de l'économie circulaire.

### Priorités pour 2025

- Mettre en œuvre la stratégie économique 2022-2028 dans un contexte de ralentissement économique.
- Intégrer plus profondément la transition énergétique et écologique dans les politiques de développement économique et de transformation de l'appareil productif.
- Travailler à la lisibilité des dispositifs proposés aux entreprises, grâce à la structuration pérenne des capacités d'investissement de la Région du Plan pluriannuel d'investissement.

### Les moyens permanents de la politique économique régionale au service de l'ingénierie financière

Les moyens d'action économique que la Région Bourgogne-Franche-Comté propose aux entreprises sont constitués de flux budgétaires annuels, objets de ce rapport, mais également de stocks de fonds d'avances remboursables, de fonds de garanties, de fonds de capital-risque, de fonds de prêt d'honneur et enfin des prises de participation au capital de sociétés d'économie mixte de portage immobilier.

Cette ingénierie financière permet de conforter l'ensemble des ressources financières au-delà des aides directes en subventions et en avances remboursables, en consolidant les fonds propres (capital-risque, prêts d'honneur) et les dettes (avances remboursables, fonds de garanties) ou le recours à du tiers portage pour l'immobilier d'entreprise (SEM de portage immobilier et Batifranc).

Ces fonds représentent plus de 300 M€, notamment grâce à l'apport du FEDER via le Fonds Européen d'investissement, baptisé « OSER Bourgogne-Franche-Comté », qui abonde un fonds de garantie et un fonds de co-investissement. Ces « stocks » de fonds apportent chaque année près de 80 M€ de financements aux entreprises sous forme de prêts, de garanties, de prise de participation en capital, de prêts d'honneur, de crédit-bail, etc.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

En plus de leur effet propre, ces fonds ont un effet de levier sur le financement privé. Ainsi 1€ d'avance remboursable est généralement conditionné à 1€ d'apport et 1€ des banques, soit un effet de levier de 3 (quand la région met 1€, l'entreprise bénéficie de 3 € de financement). L'effet de levier est encore supérieur avec le capital-risque et les fonds de garantie. L'ensemble permet un financement de plus de 1 Md€ de l'économie régionale.

## FONDS EUROPÉENS

Les priorités propres aux fonds européens sont les suivantes :

- Investissements stratégiques des PME
- Financement des PME via instruments financiers.

## ZOOM SUR

### → DEVELOPPEMENT DES PME - 7,68 M€

En 2025, la Région consacrera plus de 7 M€ au développement des PME. Ce programme comprend deux volets : les subventions aux entreprises et les dotations aux outils d'ingénierie financière. Les subventions sont réparties entre les aides à la décarbonation (conseil et investissement pour décarboner les process de production), les aides à l'investissement et à la diversification dédiées à la filière automobile, et enfin des aides au conseil.

En ce qui concerne l'ingénierie financière l'effort portera cette année sur le financement du haut de bilan des entreprises avec d'une part, l'étude pour une prise de participation de la Région dans des entreprises positionnées sur des filières stratégiques et d'autre part, un travail de préfiguration pour la mise en place d'un fond de co-investissement dédié aux entreprises de la filière biothérapie/santé à l'instar du fonds BFC Participations créé en 2023 sur la filière « industrie agro-alimentaire - IAA ». Avec ces projets, la Région renforce sa stratégie d'accompagnement des entreprises par le biais d'instruments financiers afin de répondre notamment aux enjeux de financement de leur haut de bilan.

### → INNOVATION - 6,8 M€

En 2025, la Région consacrera plus de 6,8 M€ à l'innovation à travers trois volets :

- La dotation au programme État-Région « Investissements d'avenir - France 2030 régionalisé », destiné à financer des projets d'innovation pour les entreprises dans un partenariat 1 € Région pour 1 € État avec un opérateur commun pour les entreprises : Bpifrance ;
- Un budget spécifique pour l'appui à la filière hydrogène à travers des subventions à la constitution de flottes destinées à fournir des « clients » aux stations hydrogène installées ;
- Le soutien à une filière émergente sur notre territoire : les biothérapies et la bioproduction.

### → PARTENARIATS EPCI - IMMOBILIER FONCIER - 3,20 M€

En 2025, la Région consacrera 3,2 M€ aux partenariat EPCI et à l'immobilier foncier.

En investissement ce programme permettra de :

- Contribuer à l'objectif de sobriété foncière conjoint au SRDEII et au SRADDET à travers la réhabilitation de friches, la densification de zones économiques existantes et de contribuer à une offre de d'hébergement immobilier à destination des entreprises en création (en moyenne 3 projets exemplaires par an) ;
- D'encourager la mutualisation et le portage des biens immobiliers par des structures spécialisées (SEM) à travers la participation à leur capital et la poursuite de leurs projets stratégiques d'investissement par augmentation de capital ;
- De faire face à nos engagements auprès des syndicats mixtes.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

En fonctionnement, il s'agit de la poursuite de la mise en œuvre de la convention ANCT, État et Banque des Territoires pour financer de l'ingénierie de projets aux territoires d'industrie Rebond et d'honorer nos engagements auprès des syndicats mixtes.

### → FILIERES ET COMPETITIVITE - 5,2 M€

En 2025, la Région consacrera 5,2 M€ à l'accompagnement des entreprises par des pôles de compétitivité, des clusters et des organismes de filières. En plus des filières définies dans le cadre du SRDEII et de la stratégie de « spécialisation intelligente « RIS3 » », ce programme finance des actions transversales comme le Réseau pour la Transition Énergétique et Ecologique (RT2E) qui accompagne les entreprises dans leurs projets de décarbonation et le soutien à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). L'appui à la filière numérique et à la transformation numérique des entreprises est également financé par ce programme.

### → TPE ET ENTREPRENARIAT - 7,12 M€

En 2025, la Région consacrera plus de 7.12 M€ à son programme en faveur des TPE et de l'entrepreneuriat. En investissement, ce programme finance les dotations aux fonds de prêts d'honneur, notamment ceux du réseau Initiative : avec plus de 1000 prêts d'honneur accordés par an, ces fonds seront dotés pour assurer un fonctionnement optimal. La Prime à la création et à la reprise d'entreprise dans les territoires fragilisés (quartiers et zones rurales) est concentrée sur les créateurs et les repreneurs de commerces physiques. Enfin ce programme héberge le remboursement à la Banque des territoires du fonds d'avances créé pendant le Covid. En fonctionnement, ce programme finance essentiellement l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises, service public mis en œuvre via un service d'intérêt économique général (SIEG) appelé « BénéFiCes Créa' » et permettant d'accompagner des milliers de personnes dans leur démarche d'entrepreneuriat. Il finance également des actions portées par les Chambres consulaires, le fonctionnement de la régie ARDEA et le soutien à l'accompagnement d'entrepreneurs en difficulté. Enfin il permet de financer des opérations de sensibilisation à la création d'entreprise.

### → ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - 6,4 M€

En 2025, ce sont plus de 6.4 M€ qui seront consacrés à l'ESS. En investissement, après une relance du dispositif en 2024, ce programme permettra de poursuivre d'une part la politique d'aides à l'investissement (matériel et immobilier) des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et d'autre part le dispositif de renforcement du haut de bilan lors des reprises en SCOP (société coopérative de production) et en SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Il permettra aussi de poursuivre la politique de dotation des fonds d'ingénierie financière dédiés à l'ESS de France Active (prêts, participations...). En fonctionnement ce programme permet de soutenir les structures et les têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire, en plus de l'accompagnement des entrepreneurs dans le cadre du volet ESS du service public régional « BénéFiCes Créa' » mis en œuvre via un service d'intérêt économique général (SIEG). Enfin, dans le cadre du CPER, la Région poursuit son soutien à l'ingénierie entrepreneuriale des territoires en soutenant notamment le Générateur BFC, qui vise à dynamiser l'activité économique locale en prenant en compte les besoins de la population. Enfin, au regard de la contrainte budgétaire, la Région réduira en 2025 son dispositif volontaire d'aides à l'emploi pour les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion et les associations d'aide à domicile.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Agriculture, viticulture et agroalimentaire

## 29,2 M€

En 2025, la Région consacrera **29,2M€** à sa politique en faveur de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire.

Par ailleurs, ce sont près de 49 M€ d'engagements qui sont fléchés en direction du monde agricole au titre des contreparties du FEADER pour la période 2023-2027, en faveur des investissements productifs dans les exploitations agricoles, de la dotation jeunes agriculteurs et de l'innovation et des transitions des exploitations.

Riche de plus de la moitié de la surface du territoire régional, de productions diversifiées et disposant souvent d'une notoriété nationale ou mondiale, l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté représente 4 % de la valeur ajoutée contre 2 % au niveau national. L'agriculture est un secteur économique essentiel et porteur d'avenir aussi bien pour les territoires ruraux que pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté

Dans un contexte de profondes mutations du monde agricole, la Région est engagée pour favoriser l'installation et répondre à l'enjeu du renouvellement des générations, pour accompagner les agriculteurs et les viticulteurs dans les transitions écologique et énergétique, et pour créer de la valeur ajoutée sur les territoires pour une agriculture plus durable, locale et justement rémunératrice.

**Ses fonctions diversifiées (alimentaires, économiques mais aussi environnementales) la conduisent à de fortes interpellations parfois contradictoires qu'elle se doit d'intégrer et de conjuguer pour son futur développement. Que ce soit par le biais du Feader ou en activant ses propres politiques, la Région mobilisera des moyens significatifs pour accompagner l'agriculture à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux auxquels elle est confrontée.**

## Priorités pour 2025

Conformément aux priorités du mandat, la Région mettra l'accent sur les réponses à apporter aux principaux enjeux suivants :

### • Contribuer au renouvellement des générations

Face à une situation où un exploitant sur deux a plus de 50 ans et où seuls deux départs sur trois sont remplacés, une dynamique nouvelle devra être promue et des actions concrètes devront être mises en œuvre.

L'agriculture régionale et toutes les activités qui en dépendent sont pourvoyeuses d'emplois locaux et de vie sur nos territoires, particulièrement ruraux. Le renouvellement des générations en agriculture comme le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs sont donc au cœur de l'action régionale.

### • Accompagner la transition écologique

L'engagement de la Région pour accompagner les agriculteurs dans leur adaptation au changement climatique et au développement de nouvelles pratiques plus durables continuera à se traduire à travers ses différents dispositifs, qu'ils prennent la forme d'appels à projets ou de règlements d'intervention, adossés ou non au FEADER.

La Région poursuivra le financement des conseils individuels permettant d'accompagner les exploitations dans la transition écologique, qu'ils soient sous la forme de conseils stratégiques « Performances », « Transitions », « Bas Carbone » ou de conseils conversion « BIO ».

La Région apporte les contreparties régionales face au FEADER pour financer les investissements productifs et améliorer la performance énergétique dans les exploitations agricoles découlant des mesures du PSN 2023-2027. De plus, elle en assure la complémentarité avec des mesures nationales pour une efficacité optimale.

La Région poursuivra son action aux côtés de l'Etat pour structurer et soutenir la filière biologique de la production à la transformation afin de sécuriser les débouchés.

La nouvelle stratégie de mandat renforce également l'action régionale en faveur des démarches collectives des filières, afin de poursuivre l'objectif de territoires agricoles plus vertueux, plus efficaces et plus résilients.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

### • Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs

Les outils d'accompagnement économique que la Région mettra en œuvre devront contribuer à diversifier et améliorer les sources de revenus des agriculteurs et agricultrices, au sein de chaînes de valeurs mieux équilibrées. La Région continuera à soutenir les actions initiées par les filières agricoles en faveur d'une juste rémunération des agriculteurs. Des appels à projets permettent d'identifier les projets ayant un impact optimal sur l'économie des exploitations de la région.

Dans ce but également, la Région, en partenariat avec la profession agricole, a élaboré et mis en œuvre un règlement d'intervention en faveur de la filière viande bovine pour la période 2024-2027. Ce dispositif vise à offrir un soutien spécifique permettant de sécuriser les débouchés des éleveurs, de renforcer la structuration de la filière bovine et d'accompagner le développement technique et économique des exploitations.

Par ailleurs, un dispositif a également été mis en place pour soutenir la filière ovine sur une durée de trois ans. Ce dernier a pour objectif d'accompagner les éleveurs ovins de la région dans l'amélioration génétique de leur cheptel par l'achat de reproducteurs (agnelles et béliers), contribuant ainsi à la pérennité et à la dynamisation de cette filière essentielle.

### • Mener une politique différenciée pour tenir compte des disparités régionales

La diversité des territoires agricoles se traduit par des productions diversifiées adaptées à des conditions climatiques et liées leur environnement (sols, micro-climats, etc.). Mais aujourd'hui, au-delà de ces déterminants, d'autres facteurs locaux ou spécifiques à chaque production influent sur le développement agricole. Les acteurs des territoires expriment eux-mêmes une volonté croissante de s'impliquer et cette expression va souvent au-delà de la seule question de l'alimentation de proximité. La politique agricole de la Région intègre cette réalité à travers ses différentes actions comme le financement des audits territoriaux.

## ZOOM SUR

### → RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS - 1 M€

Le principal levier d'accompagnement au renouvellement des générations est la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA), cofinancée par la Région et le FEADER depuis 2023. Ce dispositif, désormais piloté à l'échelle régionale, constitue le principal outil financier pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs.

La politique régionale de soutien au renouvellement générationnel en agriculture repose sur plusieurs actions concertées avec l'État :

- Acquisition de compétences et sécurisation des parcours : Les futurs agriculteurs peuvent tester leur projet d'installation au sein d'une structure de type couveuse ou directement sur l'exploitation qu'ils envisagent de reprendre
- Coordination des structures d'accompagnement : Une meilleure cohérence est recherchée dans le dispositif global d'aide à l'installation grâce à une coordination renforcée entre les acteurs ;
- Promotion et communication autour du métier d'agriculteur : Un soutien financier est accordé au syndicat des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté pour valoriser cette profession et renforcer l'attractivité du métier auprès des nouvelles générations.

Il est à noter que dans le cadre de la loi d'orientation agricole, le parcours qui vise à accompagner les porteurs de projet dans la formalisation de leur projet d'installation sera vraisemblablement réaménagé. En fonction des décisions nationales, l'entrée en vigueur de ce nouveau parcours devrait être effectif en 2026. Afin de ne pas stopper la dynamique d'installation, il est prévu de reconduire en 2025, les soutiens financiers aux dispositifs jugés comme prioritaires ou structurants.

Dans ce cadre, la Région a intégré deux grandes actions à son programme budgétaire : le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et le financement des services de remplacement.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## → FILIERES – 6,4 M€

Pour répondre à un défi de compétitivité ou de résilience, les stratégies collectives sont le plus souvent un facteur déterminant de la réussite d'un secteur économique. Cette réalité vaut aussi pour l'agriculture que ce soit dans des démarches collectives entre exploitations sur des enjeux de pratiques ou dans la structuration de relations avec les acteurs de toute la chaîne de valeurs. Si les principes d'action restent les mêmes pour la plupart des filières, les contextes varient beaucoup d'un secteur de production à un autre et nécessitent d'adapter les accompagnements que la Région peut proposer aux acteurs volontaires.

À ce titre, sont soutenus :

- Les filières émergentes et biologiques ou regroupant un faible nombre d'exploitations.
- L'association Gastronomie - Promotion des Produits Régionaux (GPRR)
- Les grandes filières agricoles de la région (grandes cultures, lait, viande bovine), qui disposent de capacités suffisantes pour assurer leur développement, mais font face à des enjeux cruciaux de coopération et de meilleure répartition de la valeur ajoutée. La Région accompagne ces secteurs pour améliorer leur compétitivité, notamment là où la rémunération des producteurs est insuffisante ou menacée. La filière viande bovine illustre ces enjeux.

Face à ces défis, la Région accompagne les stratégies de développement de l'engraissement des bovins pour répondre à la demande de viande française et régionale. Une convention d'objectifs « viande bovine » a été signée proposant un plan d'engraissement pour les années 2024-2027. Dans ce cadre, et depuis septembre 2024, une nouvelle aide a été mise en place pour inciter les éleveurs et éleveuses à se lancer ou développer l'engraissement en Région.

**Pour alléger la charge financière des agriculteurs ayant contracté des prêts relais dans l'attente du versement des subventions FEADER (à la fois au titre du /Pcae/RDR3 et de l'AAP 1 Modernisation RDR4), la Région prend en charge, pour la deuxième année consécutive, les intérêts sur ces prêts.**

La Région soutient également les filières sur l'enjeu transversal de la création de valeur ajoutée au travers d'un appel à projets.

## → ADAPTATION DES EXPLOITATIONS – 3,3 M€

Le secteur agricole est bousculé par des crises, notamment liées au dérèglement climatique, qui mettent à mal la pérennité des exploitations, des filières et, plus largement, des territoires ruraux. L'agriculture régionale est appelée à contribuer aux transitions alimentaires, environnementales, énergétiques et sociétales. De plus, les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par la stratégie nationale bas carbone ainsi que dans la stratégie régionale de transition énergétique incitent les agriculteurs à se mobiliser en faveur de l'atténuation du changement climatique. En concertation avec la profession agricole, la Région propose une offre de conseils pour accompagner les agriculteurs face à ces défis, avec une vision stratégique :

- Le « Conseil Stratégique Performances » : Il consiste en la réalisation d'un diagnostic technico-économique des exploitations accompagnées débouchant sur un plan d'actions visant notamment à permettre aux exploitations une meilleure adaptation au changement climatique avec une sensibilisation à la préservation de la biodiversité ;
- Le « Conseil Stratégique Transitions » : Cet accompagnement vise à permettre aux exploitants de s'engager sereinement aujourd'hui dans des projets de transition, ayant des co-bénéfices en matière de préservation de la biodiversité et qui seront viables à l'horizon de 5 à 10 ans.
- Le « Conseil Conversion BIO » : Il s'agit d'un dispositif nouveau, à destination des exploitants et exploitantes qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique. Il a pour but d'accompagner les exploitants et exploitantes dans des projets de certification « Agriculture Biologique » de leurs systèmes de production.
- Le « Conseil Stratégique Bas Carbone » : Il permet quant à lui d'accompagner des projets de transformation du système de production qui engagent l'exploitation dans une trajectoire de réduction de son empreinte carbone à horizon 5 ans.
- Le « Conseil engraissement » : il agit en synergie avec le règlement d'intervention « Aide financière à l'engraissement de bovins », dans l'objectif de contribuer au maintien des exploitations agricoles d'élevage bovins allaitants, d'améliorer le revenu des fermes en créant de la valeur ajoutée sur place en engraisant les animaux habituellement vendus maigres, favorisant par ailleurs l'utilisation des outils d'abattage, et l'offre locale de produits. Ce conseil est une étape obligatoire pour l'ensemble des bénéficiaires de l'aide à l'engraissement.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Le soutien à la recherche et l'expérimentation est également un levier indispensable pour favoriser le progrès technique et l'innovation en agriculture. La diffusion des connaissances acquises et des pratiques nouvelles est essentielle puisqu'elle permet de maintenir et d'accroître la capacité des agriculteurs à piloter leur exploitation en conciliant durabilité économique, environnementale et sociale.

Dans ce cadre, la Région lancera un nouvel appel à projet « ADDAPT » pour soutenir des projets à fort potentiel d'impact pour les filières et les territoires.

#### → **DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES TERRITOIRES - 0,58 M€**

**La Région lancera un nouvel appel à projet dédié au Programme Régional pour une Alimentation de Proximité (PRAP) afin, d'une part, de développer et structurer une offre agricole et alimentaire locale de qualité, diversifiée, et favoriser sa consommation en région et, d'autre part, d'apporter un appui aux acteurs des territoires de Bourgogne-Franche-Comté dans la réalisation de projets partenariaux contribuant au premier objectif.**

La Région poursuivra le financement des audits territoriaux Multi-Acteurs dont la vocation est de réunir les acteurs locaux, agricoles et non-agricoles, autour de la construction d'une vision nouvelle et partagée de l'agriculture sur leur territoire, et à imaginer ensemble des projets agricoles concrets, conciliant enjeux sociétaux, environnementaux et économiques, sources de valeur ajoutée pour les territoires et adaptés aux conditions climatiques futures.

#### → **PLAN DE COMPETITIVITE - 7,8 M€**

Pour accompagner la nécessaire adaptation des exploitations à la transition écologique, la Région veille à la complémentarité des mesures régionales avec les mesures du plan stratégique national (PSN) 2023-2027. La Région poursuivra les aides aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture, celles en faveur du pastoralisme, ainsi que les aides à l'investissement de projets collectifs pour la distribution en circuits-courts des produits agricoles alimentaires et régionaux.

**Enfin, la Région poursuivra la mise en œuvre du plan d'actions FEADER, conçu pour faciliter et accélérer le traitement des paiements des dossiers transférés depuis le 1 janvier 2023.**

---

#### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Tourisme

### 12,3 M€

En 2025, la Région consacrera **12.3 M€** à sa politique en faveur du tourisme.

Les évolutions importantes du secteur touristique, les nouveaux enjeux environnementaux et socio-économiques, ainsi que les nouvelles pratiques et attentes des touristes et des habitants ont nécessité une adaptation de la stratégie touristique régionale.

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2023-2028 repose sur un positionnement nature renforcé et vise « un tourisme responsable qui cultive les identités, la nature et l'humain ». Il fait du tourisme responsable le fil rouge de l'action régionale.

Les trois piliers du développement touristique régional sont le développement des filières stratégiques régionales (montagne et sites nature, itinérance, fluvial, œnotourisme, patrimoine et tourisme de savoir-faire), le renforcement de l'attractivité touristique et le développement de la coopération et de l'ingénierie. Le SRDTL est complété par deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique et le schéma régional de l'itinérance touristique.

*Le secteur du tourisme représente un poids économique important en Bourgogne-Franche-Comté : 6.3 % du PIB régional avec une consommation touristique intérieure estimée à 4.6 Md€. Il génère jusqu'à 45 000 emplois en saison estivale, soit 4 % de l'emploi total régional. C'est une filière à forte valeur ajoutée en termes d'emploi, de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en termes d'innovation, d'internationalisation, d'attractivité, de rayonnement et de notoriété.*

En 2025, la Région poursuivra les actions de la politique touristique régionale à travers la promotion et le soutien des sites, des équipements et des activités existantes compatibles avec un tourisme responsable, l'accueil des visiteurs en préservant les ressources naturelles, la biodiversité et les paysages et en réduisant l'empreinte carbone et écologique globale de l'action touristique.

## ZOOM SUR

### → DEVELOPPEMENT DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES - 1,1 M€

En matière d'hébergements touristiques, la politique régionale vise prioritairement à soutenir la modernisation et le développement de l'hôtellerie familiale, principalement située en milieu rural, et des petits campings ; ces établissements étant en effet confrontés à des enjeux de réinvestissement, de transition énergétique et de renouvellement de produit pour répondre aux attentes des clientèles, voire de rentabilité.

Afin d'accompagner plus spécifiquement les enjeux de transmission particulièrement sensibles sur les territoires ruraux, le dispositif d'aide à la reprise (avance-remboursable) a été retravaillé afin de mieux répondre aux besoins des entreprises dans le contexte économique actuel.

**En matière de tourisme social, une réflexion sera engagée au cours de l'exercice 2025 pour définir un dispositif de soutien aux villages et centres de vacances qui s'inscrivent dans une approche économique viable et pérenne**

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## → DÉVELOPPEMENT DE L'ITINÉRANCE- 1,9 M€

A travers le SRDTL et le schéma régional de l'itinérance touristique, la Région a pour objectif de développer l'itinérance comme filière d'excellence. En effet, les grands itinéraires de découverte sont autant de leviers puissants pour capter les flux touristiques et induire des retombées économiques.

En matière d'infrastructures fluviales, pour 2025, les financements seront priorisés sur le port de Gron dans le cadre de la politique Mobilités et Infrastructures. Les autres opérations, dont le barrage de Panthier, seront mises en œuvre sur les exercices ultérieurs.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2025 le soutien aux investissements portés par le Département de la Nièvre sur la section concédée du canal du Nivernais.

En ce qui concerne les voies navigables, plusieurs contrats de canal ou de développement fluvestre ont été adoptés par l'Assemblée régionale et sont en cours de réalisation : Yonne (2019), Canal du Centre (2021), Rives de Saône (2021), Axe Ligérien (2022). Par ailleurs, la reconduction du contrat du Canal du Nivernais est prévue en 2025 et un partenariat (Région, Départements, VNF et EPCI) autour du canal de Bourgogne est en cours de construction pour la mise en œuvre d'actions collectives, telles que la signalétique, la gestion des déchets, la promotion/communication et le maintien de la navigation sur la section centrale.

## → ATTRACTIVITE, PROMOTION INFORMATION - 5,9 M€

Le développement de la notoriété et de l'image touristique de la région sera poursuivi en particulier par le Comité régional du tourisme (CRT). Son programme d'actions vise notamment à favoriser l'accroissement des flux et dépenses des visiteurs français et étrangers afin d'augmenter le chiffre d'affaires des entreprises touristiques régionales et les retombées économiques sur les territoires. Il est rappelé qu'une nouvelle convention-cadre Région-CRT a été adoptée le 15 décembre 2023 par l'assemblée régionale pour la période 2024/2028.

La Région soutient également la Mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme (MASCOT) et accompagne des réseaux professionnels ciblés et des acteurs touristiques participant au développement de l'attractivité, à la promotion ainsi qu'à l'information touristique.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du SRDTL, la Région organise des événements ciblés à destination des acteurs touristiques des filières prioritaires du SRDTL et des schémas sectoriels.

## → DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES TERRITOIRES, DES SITES ET ACTIVITES TOURISTIQUES - 1 M€

Ce programme vise principalement à accélérer la transition touristique des stations de montagne et des pôles de pleine nature au sein des trois zones massifs situées en Bourgogne-Franche-Comté (Jura, Vosges, Massif central) au regard des problématiques climatiques et environnementales. La diversification touristique toutes saisons est en effet un enjeu prioritaire des territoires de montagne et nécessite de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie et d'une gouvernance partagée. **En 2025, les contrats de station du Pays du Haut Doubs et du PNR du Doubs Horloger doivent se concrétiser.**

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Attractivité

### 0,90 M€

En 2025, la Région consacrera **906 836 €** à sa politique en faveur de l'attractivité.

En 2024, la Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé une campagne d'attractivité, une démarche innovante régionalisée et partenariale triennale centrée sur la « prospection/accueil » de nouveaux habitants.

Depuis l'engagement de la campagne de prospection et les évènementiels de lancement du mois d'octobre 2024, la communication a déjà généré plus de 1,5 million de vues sur le territoire national, provoqué l'attention de plus de 5 000 de personnes inscrites sur le site <https://www.venez-vivre-en-bourgogne-franche-comte.fr/>.

Début février 2025 ce sont près de 300 familles qui sont accompagnées dans leur projet de mobilité par les 18 chargées et chargés de mission attractivité résidentielles accueil employés par les 35 EPCI partenaires de la démarche.

**A travers le budget 2025, il est proposé de continuer le déploiement cette politique unique en France et, avec le collectif partenarial, de renforcer et d'asseoir la notoriété nationale.**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Formation des demandeurs d'emploi et transitions professionnelles

## 126,7 M€

En 2025, la Région consacrera **126,7M€** à sa politique en faveur de la formation des demandeurs d'emploi et transitions professionnelles.

La Région Bourgogne-Franche-Comté fait de sa compétence en matière de formation des demandeurs d'emploi un axe fort de sa politique, afin de contribuer massivement au retour à l'emploi des personnes en situation de chômage. En parallèle, et en pleine articulation avec sa compétence économique, la Région agit aussi en faveur de la formation des actifs pour favoriser le développement économique et investir dans les emplois de demain, former tout au long de la vie et garantir les emplois face aux mutations et renforcer l'attractivité et le rayonnement de la région.

### Les priorités 2025 sont :

- la sécurisation des parcours professionnels par la mobilisation du dispositif AREFE en articulation avec les politiques régionales de la collectivité, en renforçant les exigences, et en favorisant des expérimentations sur des domaines ciblés dans le cadre d'un appel à projets
- l'accompagnement du développement économique : poursuivre l'effort de la Région en faveur de la formation des créateurs et repreneurs d'entreprises, en renforçant les exigences-qualité des organismes de formation
- la poursuite des actions en faveur de demandeurs d'emploi aux côtés de l'Etat, et en concertation avec les acteurs régionaux, à travers la mise en œuvre et le déploiement du Service Public Régional de Formation (SPRF) co-financé dans le cadre du Pacte pour la formation 2024-2027 et par le FSE+
- le soutien aux transitions professionnelles : dans le cadre de la réforme VAE déployée progressivement à partir de 2023, mobiliser l'action régionale d'information et de conseil en faveur de cette voie d'accès à la qualification basée sur l'expérience professionnelle tout en développant une offre d'accompagnement des démarches entreprises par les demandeurs d'emploi.

### → FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI - 121,9 M€

En matière de formation des demandeurs d'emploi, la Région poursuit aux côtés de l'Etat, et en concertation avec les acteurs régionaux, la mise en œuvre et le déploiement du Service Public Régional de Formation (SPRF) co-financé dans le cadre du Pacte pour la formation 2024-2027 et par le FSE+, dans la continuité de l'année précédente. **Les objectifs prioritaires 2025 sont de**

- former les publics vulnérables les moins qualifiés et les plus éloignés du marché du travail
- répondre aux difficultés de recrutement rencontrées dans des secteurs d'activités emblématiques de la région (construction, industries, service aux personnes, hôtellerie-restauration/tourisme, productions agricoles...)
- réguler les entrées en formation et articuler le SPRF avec les actions des autres financeurs dans un contexte général de contraction des marges de manœuvre financières

### → TRANSITIONS PROFESSIONNELLES - 4.8 M€

Concernant les transitions professionnelles, les orientations phares de l'année 2025 se concentreront sur les actions suivantes :

- Dynamiser la politique d'intervention régionale en faveur de la formation des actifs occupés (dispositif Action régionale pour la formation dans les entreprises AREFE)
- Renouveler le cadre d'intervention au soutien des démarches de Validation des acquis de l'expérience (VAE) des demandeurs d'emploi de la région.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Formations sanitaires et sociales 64,8 M€

En 2025, la Région consacrera **64.8 M€** aux formations sanitaires et sociales

Au titre de sa compétence en matière d'autorisation et d'organisation de l'offre de formations sanitaires et sociales, la Région a adopté fin 2023 un nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) annexé au CPPDRFOP 2023-2028. Elle définit au travers de ce document cadre la mise en œuvre de la politique de formation des travailleurs sociaux et des professionnels de santé, en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire.

**En 2025, le contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire et social à l'échelle régionale est toujours relié aux mesures nationales issues du Ségur de la Santé qui continuent à impacter les décisions, et au processus conséquent d'intégration universitaire de ces formations.**

La politique régionale porte sur l'attractivité des formations, tant pour les jeunes qu'en termes de formation continue, en particulier pour ce qui concerne les demandeurs d'emploi, ou encore le développement de l'apprentissage. L'enjeu est majeur, s'agissant notamment de consolider les dynamiques régionales d'information, de valorisation des formations et métiers et d'orientation.

### Les priorités 2025 sont :

- La poursuite des **journées d'accueil de lycéennes et lycéens en bac pro SAPAT et ASSP au sein de huit écoles de la région** pour une immersion concrète tournée vers la jeunesse dans la formation d'aide-soignant, et donner envie de se diriger vers ce métier. Les objectifs sont de permettre l'optimisation des inscriptions à la formation d'aide-soignant avant l'été 2025, et de solvabiliser les places de formation aide-soignant.
- L'ouverture de **trois nouvelles filières complétant l'offre actuelle de formations paramédicales** au bénéfice des habitants de la Bourgogne Franche-Comté, à savoir deux filières d'orthoptie dispensées au sein des UFR Santé des nouveaux regroupements universités Marie et Louis Pasteur (UMLP) et Bourgogne Europe (uB Europe), ainsi qu'une nouvelle filière de manipulateur en électroradiologie au sein de l'IFMS de Montbéliard. Il s'agit d'accompagner la mise en œuvre de ces ouvertures par le biais de conventions portant sur le financement de moyens humains et l'équipement en matériels pédagogiques.
- La poursuite de la **mise en œuvre de la réforme nationale des bourses** (barèmes, plafonds et calculs) attribuées sur critères sociaux, en conformité avec l'arrêté du 11 avril 2023 qui conduit à une augmentation des dépenses au bénéfice des étudiant.es de ces formations
- La **mise en place du « rattrapage Ségur 2024 » et l'application en 2025 de la mesure de revalorisation de la rémunération** étendue aux personnels en poste dans les IRTS/IRTESS, et la réforme du diplôme infirmier.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Education

221,2 M€

En 2025, la Région consacrera **221,2 M€** à sa politique Education.

Par ses compétences, la Région contribue à la qualité du service public de l'éducation. Ainsi elle poursuit ses engagements pour les lycéens et l'ensemble de la communauté éducative avec une gestion appropriée au contexte budgétaire de la Région et aux enjeux sociétaux et écologiques. Ses interventions intégrant une recherche de sobriété et un accompagnement social portent sur quatre domaines clés : **son patrimoine immobilier, le fonctionnement et les équipements, et ses infrastructures et activités liées au développement du numérique éducatif.**

L'action régionale cherche à rendre adaptées les conditions d'apprentissage des 103 236 lycéennes et lycéens et d'activités de l'ensemble de la communauté éducative, en prenant en compte de multiples enjeux dont ceux de la transition écologique et numérique.

En 2025, les priorités se déploient sur les axes suivants :

### • Gestion du parc immobilier

Il est composé de 128 établissements d'enseignement, 220 sites, 1400 bâtiments sur plus de 2 300 000 m<sup>2</sup>. Les priorités sont :

- ➔ Garantir un accueil sécurisé et conforme aux normes en vigueur, tout en préservant la maintenance des bâtiments pour prévenir tout risque
- ➔ Renforcer la sobriété énergétique des bâtiments (mise en œuvre des dispositions de la loi ELAN)
- ➔ Adapter les établissements aux évolutions pédagogiques et démographiques, avec une gestion rationalisée des espaces visant à mutualiser et ajuster les locaux en fonction des besoins.

### • Fonctionnement des lycées

Il s'agira de sécuriser le financement des dépenses courantes et de reconstituer les capacités de résilience des établissements.

### • Acquisitions d'équipements pédagogiques et généraux

La Région répondra aux besoins prioritaires des établissements pour l'activité pédagogique et l'activité des agents et assurera la sécurité sanitaire des 117 unités de restauration. Elle garantira des conditions de travail adaptées pour le personnel qui prépare et sert quelques 10 millions de repas par an pour les 63 600 internes et demi-pensionnaires. Elle préparera la gestion optimisée des besoins de renouvellement d'équipement de restauration.

### • Pour les infrastructures et activités numériques

La Région mettra à disposition des équipements de base performants et durables, (incluant le haut débit, les réseaux, les infrastructures, les équipements et la maintenance). Elle soutiendra l'appropriation des outils numériques par la communauté éducative, réduira la fracture numérique, mobilisera le numérique au service de l'école inclusive. Elle encouragera également les expérimentations pédagogiques et les projets innovants favorisant les usages du numérique à l'école. Enfin, une étude sera lancée pour définir les orientations stratégiques pour le devenir de l'ENT ÉCLAT-bfc dans un contexte de paysage numérique éducatif en forte évolution.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## ZOOM SUR

### ➔ PATRIMOINE ET GESTION IMMOBILIERE - 111,4 M€

En 2025, la Région consacrera près de 111.4 M€ au patrimoine et à la gestion immobilière des établissements (lycées et CREPS).

Les principaux axes :

#### • Économies d'énergie : une approche en deux phases

- ➔ Phase 1 (Horizon 2030/2035) : Priorité est donnée à la rénovation des installations techniques et à la gestion de l'exploitation et de la maintenance. Cette phase, préalable à toute optimisation énergétique, vise des gains rapides pouvant atteindre 30 à 35 % dans certains cas. Elle intègre également l'installation de systèmes de production de chaleur à base d'énergies renouvelables.
- ➔ Phase 2 (Horizon 2040/2050) : Une rénovation globale permettra d'atteindre les 25 à 30 % restants d'économies d'énergie finale.

#### • Entretien et maintenance des bâtiments

Une part significative du budget est consacrée à la maintenance courante, incluant les travaux de sécurisation et de câblage informatique.

Dans le cadre du PPI 2024-2030, des opérations de rénovation plus globales sont priorisées pour :

- ➔ Les bâtiments vétustes et énergivores,
- ➔ Les demi-pensions nécessitant un traitement global au-delà de simples réparations ponctuelles.

Les grands chantiers engagés dans les lycées suivent leur cours conformément aux plannings établis. Par ailleurs, les travaux visant à améliorer l'accessibilité des établissements vont s'intensifier, après une phase d'études menée au cours de ces dernières années.

### ➔ FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT - 102,4 M€

En 2025, La Région consacrera 102,4 M€ à l'équipement et au fonctionnement des lycées

*Ces crédits permettent d'attribuer aux lycées les moyens financiers et matériels nécessaires à leur fonctionnement. Ils permettent également d'aider les familles par une tarification sociale du service restauration et hébergement.*

#### • Dotations aux établissements

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement d'enseignement public. Elle représente la majeure partie des recettes de l'établissement.

**Pour 2025, la dotation globale de fonctionnement est en augmentation de 11 894 340 € (+26 %) par rapport à celle de 2024. Elle s'élève à 58 247 241 € (dont 51 400 511 € pour les lycées de l'Éducation nationale et 6 846 730 € pour les lycées agricoles.)**

#### • Aides aux familles pour la restauration et l'hébergement dans les lycées

La Région met en place une tarification sociale dégressive en lien avec les revenus des familles. A ce titre, le dispositif d'aide aux familles boursières (intervenant par déduction sur les factures de restauration et/ou d'hébergement) est complété par un second dispositif s'adressant aux familles dont les revenus se situent à la frange d'éligibilité à la bourse d'Etat (aide versée directement par la Région aux familles).

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## → NUMÉRIQUE ÉDUCATIF - 7.4 M€

### En 2025, la Région consacrera 7.4 M€ au numérique pour les établissements

En 2025, la Région poursuivra une politique soutenue et responsable du numérique éducatif, visant à développer les usages et l'innovation dans ce domaine. Ses actions seront articulées autour de quatre axes principaux :

**Équipement de base efficace et responsable** : Mettre à disposition des établissements des équipements de base performants et durables, incluant le haut débit, les réseaux, les infrastructures, les équipements, et la maintenance. En 2025, la Région poursuivra le déploiement du réseau GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) en augmentant les débits et continuera le raccordement des lycées concernés par la deuxième tranche identifiée. Elle collaborera avec le GIP RENATER pour l'accès à Internet des lycées et de la Région elle-même.

**Accompagnement des usages numériques** : Soutenir l'appropriation des outils numériques par la communauté éducative, en collaboration avec les autorités académiques. La Région s'attache à réduire la fracture numérique en fournissant un accès équitable aux technologies pour tous les élèves.

**Soutien au développement de projets innovants** : Encourager les expérimentations pédagogiques et les projets innovants favorisant les usages du numérique à l'école.

**Projet sur les ENT** : Lancer une étude définissant les orientations stratégiques pour le devenir de l'ENT ÉCLAT-bfc dans un contexte de paysage numérique éducatif en forte évolution. Le lancement du marché de renouvellement de l'ENT ÉCLAT-bfc permettra de s'inscrire dans les grandes tendances du numérique éducatif et des évolutions des référentiels techniques en vigueur.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Apprentissage 15 M€

Le nombre de contrats d'apprentissage continue à augmenter légèrement en 2024, de 2% environ, avec 38 119 apprentis en Bourgogne Franche Comté fin 2024.

### En 2025, la Région consacrera 15 M€ à sa politique faveur de l'Apprentissage

À partir du 15 juillet 2024, un nouveau référentiel des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage est entré en vigueur, conformément au Décret n° 2024-695 du 5 juillet 2024. Cette révision vise à harmoniser et à ajuster les financements en fonction des besoins spécifiques des secteurs et des niveaux de qualification.

Les Opérateurs de compétences (OPCO) disposent désormais de la possibilité de moduler les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, notamment pour les formations à distance. Cette modulation est définie par décret et permet d'adapter le financement aux spécificités des formations proposées.

Le gouvernement a mis en place une réforme des aides à l'embauche d'apprentis, désormais universelle et applicable à tous les contrats d'apprentissage, couvrant les diplômés du CAP au master (bac+5). Les montants des aides sont ajustés en fonction de la taille de l'entreprise :

- 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés, sans condition particulière.
- 2 000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus, sous réserve de respecter un quota d'alternants dans leur effectif.
- 6 000 € pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap, sans distinction de taille d'entreprise.

**Dans ce contexte, et avec une dotation France compétences constante, l'objectif de la Région sera de poursuivre son soutien à l'investissement et au fonctionnement des CFA tout en renforçant la priorisation de son action afin de répondre à ses enjeux d'aménagement du territoire, de développement économique et de transition énergétique.**

#### Les priorités 2025 :

- ➔ Poursuite du soutien aux investissements des CFA avec un nouveau règlement d'intervention qui centre l'intervention régionale, pour toute rénovation ou tous travaux, sur des projets visant des économies d'énergie significatives.
- ➔ Lancement d'un nouvel appel à projets visant à soutenir l'apprentissage en encourageant les démarches citoyennes, l'accompagnement individualisé des jeunes en difficulté et l'innovation pédagogique.

## ZOOM SUR

### ➔ INVESTISSEMENTS ET EQUIPEMENTS DES CFA 11.4 M€

Afin de permettre aux CFA d'améliorer l'accueil des apprentis, la qualité des formations dispensées et de développer des filières de formation, la Région, sous réserve du maintien de la dotation de France Compétence de 10.3 Millions, continuera en 2025 d'accompagner des projets immobiliers mais aussi de financer des dépenses d'équipements.

En 2025, il conviendra de faire mieux connaître le nouveau règlement d'intervention adopté en 2024 en matière d'investissement dans les CFA et qui renforce les critères d'éco-conditionnalité. L'enjeu de l'accompagnement régional réside désormais dans l'accompagnement des CFA dans leurs choix de travaux et d'équipements. En lien étroit avec la Direction de la Transition énergétique, chaque projet est étudié sous l'angle des gains générés en matière de consommation énergétique et retravaillé si besoin dans le sens des exigences régionales qui visent des projets d'achats d'équipement, de rénovations et de travaux qui permettent une amélioration significative de la qualité environnementale.

A compter de 2025, le projet de réhabilitation de la Cité Gérôme sur la partie dédiée au CFA de Vesoul franchira une étape décisive avec les travaux de gros œuvre.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Orientation tout au long de la vie 8,3 M€

En 2025, la Région consacrera **8,3 M€** à sa politique faveur de l'orientation tout au long de la vie dont 6.8 M€ pour le service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) et 1,4 M€ pour les actions d'information sur les métiers et les formations.

L'année 2024 a été marquée par la présentation et l'élaboration des modalités de mise en œuvre opérationnelles des enjeux et mesures du Schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) dans le cadre de la refonte du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

**En 2025 l'enjeu portera sur la mise en œuvre prioritaire de certaines des mesures de ce schéma et notamment :**

- Garantir la qualité et la lisibilité de l'offre de services : adoption de la charte d'engagement des acteurs du SPRO (mesure 3).
- Ouvrir le SPROTLV au monde économique et aux entreprises (mesure 5).
  - Mise en œuvre de l'axe transversal du schéma : ancrer le SPROTLV dans les territoires.

Après une première édition 2023 forte d'un très beau succès, **2025 est l'occasion de proposer à tous les publics la seconde édition d'« Explore les métiers »** en mars 2025.

**Enfin 2025 sera également une année de bilan du nouveau cadre triennal de soutien de la Région aux missions locales.** Ce cadre adopté au printemps 2023 instaure un dialogue technique et politique rénové et sécurisé pour ces structures, acteurs incontournables de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion durable.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Enseignement supérieur – Recherche

### 38,6 M€

Au-delà du soutien aux projets de recherche, la Région choisit de déployer ses interventions au bénéfice de la qualité de vie des 80 000 étudiants de Bourgogne-Franche-Comté et de la valorisation et diffusion des travaux de recherche auprès des entreprises et des citoyens.

En 2025, la Région consacrera **38,6 M€** à sa politique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche dont près de **21,9 M€** à l'enseignement supérieur et **16,7 M€** à la recherche.

#### Les principaux axes pour 2025 :

- **Le SRESRI 2025-2030** : l'année 2025 est marquée par la mise en œuvre du nouveau schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, adopté par l'Assemblée régionale le 21 février 2025. Il vise à promouvoir l'attractivité de notre région en capitalisant sur les réussites et les pratiques en matière d'ESRI tant à l'échelle régionale que des territoires, tout en faisant mieux entendre la voix des usagers finaux qui sont les étudiants, les chercheurs et les citoyens. Concrètement, il a pour but d'améliorer le quotidien des étudiants et la qualité de leurs études, de soutenir le travail des chercheurs dans les laboratoires et la valorisation de leurs travaux. Il s'agit également d'aider les citoyens à mieux comprendre leur environnement au travers de la science. Pour la Région, il est le support de l'exercice de son rôle de chef de file en matière d'ESRI vis-à-vis des collectivités locales, en lien avec les stratégies et schémas ESRI de celles accueillant un campus, et est la référence pour la conduite de sa politique de coordination des initiatives régionales de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), politique relevant d'une compétence de la Région.

- **Déploiement du volet immobilier universitaire du CPER 2021-2027** : la Région soutient de manière résolue une forte politique de construction, rénovation et extension du bâti universitaire, tant dans le cadre du CPER que des contrats de territoire. Le patrimoine immobilier constitue un facteur stratégique de première importance pour l'insertion des universités dans leur territoire et leur attractivité tant au sein du périmètre régional qu'à l'extérieur. Il représente également un élément central pour l'accueil des étudiants, pour la bonne exécution des travaux de recherche, ainsi que pour l'installation dans les meilleures conditions d'équipements technologiques mutualisés renforçant la capacité d'innovation des laboratoires de recherche, l'interdisciplinarité et la compétitivité des territoires.

**Au titre du CPER, le budget 2025 prévoit d'engager un tiers du montant alloué sur la totalité de la période couverte. Cet engagement portera sur la mise à disposition des étudiantes et étudiants de logements rénovés, connectés et adaptés aux normes énergétiques actuelles. Il contribuera également à créer un campus urbain dénommé Maret qui regroupera, d'ici 2028, Sciences Po Dijon, l'Ecole Supérieure de Musique et l'Ecole d'Art de Dijon au centre-ville de Dijon.**

- **Mise en œuvre du volet « recherche » de la feuille de route régionale biothérapies et accompagnement du transfert de technologie** : le volet « recherche et transfert de technologie » pour le développement des biothérapies et de la bioproduction de thérapies innovantes constitue un volet majeur pour cette filière émergente où les gains potentiels en termes de recherche/innovation sont encore immenses. La Région continuera en 2025 de soutenir le lien entre recherche et innovation notamment à travers le dispositif de détection des projets à haut potentiel d'innovation, à travers son soutien à l'incubateur Deca-BFC.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Axe 2

# Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique

Thématiques	CPI 2025	CPF 2025	TOTAL	% du Total du budget
<b>Axe 2 - Transition écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique</b>	<b>237 713 872,28</b>	<b>545 799 291,71</b>	<b>783 513 163,99</b>	<b>51,7%</b>
Transition énergétique	27 692 446,11	3 994 656,31	31 687 102,42	2,1%
Biodiversité - Eau	4 706 427,27	6 091 374,15	10 797 801,42	0,7%
Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable	0,00	1 304 548,85	1 304 548,85	0,1%
Economie circulaire - Déchets	7 513 262,81	1 192 278,78	8 705 541,59	0,6%
Forêt - Bois	3 714 824,83	995 173,45	4 709 998,28	0,3%
Montagne	0,00	66 000,00	66 000,00	0,0%
Numérique	24 848 888,92	1 975 934,77	26 824 823,69	1,8%
Mobilités	20 131 066,00	528 634 325,40	548 765 391,40	36,2%
Infrastructures de transport	149 106 956,34	1 545 000,00	150 651 956,34	9,9%

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Transition énergétique

### 31,6 M€

En 2025, la Région consacrera plus de **31,6 M€** à sa politique en faveur de la transition énergétique.

- **La feuille de route transition énergétique 2025-2030** adoptée le 21 février dernier sera poursuivie en 2025. Les actions proposées reposent sur les trois piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique (la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération). Cette nouvelle version de la Feuille de route s'inscrit pleinement dans le cadre de la démarche de Planification écologique, qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2030, grâce à une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs en région autour de la COP BFC. A cet effet, la Feuille de route de la transition énergétique de la Région a vocation à être le volet « énergie » de la contribution de la collectivité régionale à la démarche de Planification écologique de la Bourgogne-Franche-Comté.
- **En matière d'efficacité énergétique, le programme Effilogis, qui rencontre toujours un grand succès, est poursuivi en 2025**, à la fois en matière d'habitat social (bailleurs sociaux) et de bâtiments tertiaires (Collectivités/Associations). La priorité reste la rénovation performante du parc de logements sociaux qui contribue à la résorption de la précarité énergétique.  
Des évolutions concernant l'accompagnement des copropriétés, pour ajuster les dispositifs régionaux aux évolutions nationales notamment, seront proposées probablement en milieu d'année.  
Pour l'habitat privé, le service public France Rénov' a été élargi à la rénovation de l'habitat, au-delà de la rénovation énergétique, par l'Etat qui en a confié son pilotage à l'ANAH. Les nouveaux porteurs du service sont désormais prioritairement les EPCI et les Départements. La Région réoriente ses efforts sur le développement d'une offre professionnelle adaptée en quantité et qualité à la rénovation performante, en s'appuyant toujours sur le Pôle énergie mais aussi sur des territoires partenaires, et enfin en associant l'ensemble des acteurs régionaux concernés en vue de l'élaboration concertée d'un programme d'actions dédié.
- **En 2025, la Région poursuivra son soutien aux EnR, avec un renforcement de l'ingénierie et une communication valorisant ces moyens de production, en particulier les projets citoyens et d'intérêt territorial.** Les aides à l'investissement sont ciblées sur le développement des réseaux de chaleur, de la filière bois énergie, du solaire thermique, de l'hydroélectricité et de la méthanisation agricole et territoriale.
- **En 2024, l'éco-conditionnalité des aides de la Région** au bâtiment et équipement a été étendue aux thèmes de l'eau, des déchets de chantier, de la biodiversité et de la sobriété foncière. Ces éco-conditionnalités s'appliquent également aux opérations pour lesquelles la Région est maître d'ouvrage.  
**Les éco-conditionnalités des aides entreront en 2025 dans une phase très opérationnelles avec les premiers dossiers suivis fin 2024.**

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Biodiversité – Eau

### 10,7 M€

*Le territoire régional bénéficie d'une grande richesse de milieux naturels, de plus de 40000 km de cours d'eau et de nombreux lacs et étangs qui contribuent à la diversité des paysages et des écosystèmes.*

Dans le domaine de la protection et de la reconquête de la biodiversité et des milieux aquatiques, la Région Bourgogne Franche Comté compte 19 réserves naturelles régionales (5 000 hectares) et 118 sites Natura 2000 (659 000 hectares) qui interviennent dans des typologies d'habitats naturels diversifiés (cavités à chiroptères, tourbières, espaces forestiers, pelouses calcaires, vallée alluviale...).

**Le déploiement des réserves naturelles régionales constitue une priorité avec le classement de deux nouvelles réserves en 2025, le développement du réseau et la mise en place d'un accompagnement à la mise en place de la méthode Natur'Adapt pour l'ensemble des réserves.**

**Globalement, la Région mobilisera 10,7 M€, en 2025 au titre de sa politique en faveur de la biodiversité et de l'eau.**

### ZOOM SUR

#### → PROTECTION BIODIVERSITE - 5,3 M€

**En 2025, le programme Protection de la biodiversité mobilisera 5.3 M€ et soutiendra :**

- La mise en œuvre des plans de gestion des 19 réserves naturelles régionales
- Le soutien aux programmes d'actions des acteurs associatifs et des collectivités
- La poursuite des actions en faveur de la création de vergers de sauvegarde et la plantation de haies et bosquets
- Les travaux de renaturation et de lutte contre les îlots de chaleur pour aider les villes et villages confrontés aux effets du dérèglement climatique
- La poursuite du soutien aux actions en faveur des pollinisateurs sauvages.

#### → EAU

Depuis les années 2020, les territoires de la région subissent une succession de périodes de sécheresse historiques entrecoupées par des périodes de fortes pluviométries, entraînant des crues et des inondations. Les impacts du changement climatique sur les cours d'eau et les milieux aquatiques sont significatifs, et entraînent des tensions sur l'utilisation de la ressource. **Le programme Ressources en Eau et amélioration des milieux aquatiques soutient les projets suivants :**

- Ingénierie et animation des contrats de rivière et contrats en faveur des milieux aquatiques
- Etudes préalables à la restauration des milieux
- Travaux de requalification des milieux et de restauration des continuités écologiques (suppression des seuils, reméandrement, désenrochements...).
- L'élaboration des projets territoriaux de gestion de l'eau, et les études globales portant sur une meilleure gestion territoriale de l'eau dans un contexte de changement climatique sont également soutenus dans le cadre de ce programme.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable

### 1,3 M€

La Région Bourgogne-Franche-Comté mène depuis de nombreuses années une politique de soutien et de développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) volontariste, afin d'accompagner la compréhension des enjeux liés à la protection de l'environnement au sens large, et de favoriser le passage à l'acte des acteurs et des citoyens au quotidien.

**Les territoires de la Région sont touchés par les impacts du changement climatique et constatent l'effondrement de la biodiversité et la dégradation des milieux, dans les jardins comme en milieux agricoles ou dans les espaces protégés...**

L'objectif poursuivi en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable est de toucher et d'embarquer les habitants, toute génération confondue et dans tous les territoires, en utilisant plusieurs canaux et vecteurs de diffusion.

**La Région mobilisera 1,3 M€, au titre de sa politique de l'éducation à l'environnement et au développement durable.**

**Les priorités d'actions pour 2025 seront :**

- **Une feuille de route régionale de l'EEDD** présentée à l'Assemblée régionale en mars 2025, à travers de laquelle la Région soutiendra en 2025 :
  - Les structures de l'EEDD qui vont à la rencontre de tout type de publics pour les sensibiliser ou accompagnent des projets de collectivités, d'associations et d'entreprises, dans le cadre d'un Appel à projets ;
  - Les programmes d'actions des têtes de réseau EEDD que sont le GRAINE et les 6 Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE) qui irriguent le territoire régional et mènent des actions au plus près des territoires ;
  - La mise en œuvre du programme d'action 2025 d'ALTERRE Bourgogne-Franche-Comté.
- **Action pour le climat** : Le changement climatique n'épargne pas le territoire régional. Afin d'éclairer les politiques publiques portées par la Région, un groupe d'experts pour le climat et la biodiversité a été mis en place en 2024. **La Région poursuivra son soutien aux déploiements des activités du groupe régional d'experts pour le climat (GREBE), notamment en finançant une ingénierie de recherche dans le domaine des risques engendrés par le changement climatique.**

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Economie circulaire – Déchets

### 8,7 M€

La Région est compétente dans le domaine de la planification déchets, de l'observation des déchets et de l'animation de l'économie circulaire. Elle s'appuie sur les objectifs et règles du SRADDET modifié en 2024 en intégrant les objectifs de la Loi AGECC.

La Région mobilisera **8,7 M€**, au titre de sa politique en faveur de l'économie circulaire et de la gestion des déchets.

Les priorités 2025 portent sur :

- l'animation du réseau des collectivités à compétence déchets,
- le déploiement des actions en faveur du recyclage et du réemploi des déchets du BTP en lien étroit avec les éco-organismes,
- l'amélioration continue de l'observatoire des déchets.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Forêt – Bois

### 4,7 M€

L'avenir de la filière forêt-bois mais aussi la diversité des enjeux environnementaux et sociétaux (paysages, biodiversité, sols, ressource en eau, aménités diverses ...) nécessitent d'amplifier et d'accélérer les évolutions engagées ces dernières années dans la politique forêt-bois de la Région.

**La Région mobilisera plus de 4,7 M€, au titre de sa politique en faveur de la forêt et du bois.**

*La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grandes régions forestières de France (11% de la forêt française), et la forêt y occupe 37 % du territoire régional (contre 28% au niveau national). Avec seulement 11% de la surface forestière française, la région produit 13% de la récolte et 18% des sciages nationaux, et ses massifs forestiers sont réputés pour la qualité de la ressource : chêne de Bourgogne, douglas du Morvan, sapin et épicéa du Jura. La filière produit environ 1 milliard d'euros de richesse annuelle et emploie plus de 23 500 personnes au total (2,2% des emplois régionaux).*

#### Les priorités 2025 portent sur :

- Le **Contrat forêt bois 2018-2028** de Bourgogne-Franche-Comté constitue le cadre stratégique fixant les orientations stratégiques de l'élaboration des politiques publiques pour la filière forêt-bois en région pour la période 2018-2028. S'il soulignait déjà la nécessaire anticipation et l'adaptation aux changements climatiques en forêt, l'augmentation majeure des dépérissements forestiers depuis 2018 mais aussi la diversité des enjeux environnementaux et sociétaux (paysages, biodiversité, sols, ressource en eau...).
- La Région poursuivra donc ses **actions en faveur d'une gestion exemplaire des forêts**, répondant aux objectifs économiques et de multifonctionnalité. La recherche et les dispositifs permettant de diffuser et mettre en pratique l'évolution de la connaissance sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques seront accompagnés (îlots d'avenir notamment).
- Plus en aval, la **filière bois construction** constitue une filière de valorisation d'une ressource naturelle et renouvelable à fort potentiel de développement (notamment avec la mise en œuvre de la RE 2020), tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation et stockage. Elle permet également d'offrir un débouché aux bois scolytés qui, s'ils sont exploités et sciés à temps, ont les mêmes qualités techniques que les bois sains malgré un bleuissement fréquemment observé. **Les projets de la construction publique en bois local continueront ainsi d'être soutenus en 2025.**

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Montagne

## 66 000 €

La loi de modernisation, d'aménagement et de protection de la montagne du 28 décembre 2016, actualisant la loi de 1985, a confirmé et renforcé les outils de concertation et de programmation existants (comités de massifs, schémas de massifs...), ainsi que l'action des Régions (conseil national de la montagne...).

La contribution de la Région Bourgogne-Franche-Comté aux contrats de plan interrégionaux État-Régions (CPIER) de massifs matérialise la prise en compte concrète des spécificités montagne de la région. Elle illustre également ce principe de différenciation de l'action régionale à l'œuvre dans l'ensemble du territoire.

Basées sur la définition d'objectifs entre l'Etat et les Régions, auxquels les Départements prennent part, ces conventions interrégionales de massifs encouragent un développement global durable, assurant un équilibre entre développement économique (favorisant le maintien et le développement des activités), adaptation au changement climatique et préservation des espaces naturels.

Ces outils contractuels interrégionaux de massifs outillent ainsi la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, d'innovation économique et sociétale, de développement de destinations touristiques, d'agriculture et de forêt, d'agroalimentaire et de filières bois.

Au total, sur l'intégralité des 3 massifs auxquels la Région Bourgogne-Franche-Comté est rattachée (Jura, Vosges, Massif central), la maquette interrégionale des CPIER 2021-2027 mobilisera plus de 350 M€ de crédits Etat / Régions, auxquels s'ajoutent 64 M€ de crédits européens. Ce montant inclut 150 M€ sur 2021-2022 au titre du Plan Avenir Montagne (PAM), cofinancé entre Etat et Régions dans sa partie investissement.

**Sur la période 2021-2027, la contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté s'élève à plus de 34 M€ en incluant le PAM. Ces fonds permettent d'accroître l'effet levier de nos politiques publiques dans ces territoires.**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Numérique

## 26,8 M€

La Région mobilisera plus de **26,8 M€**, au titre de sa politique en faveur du numérique.

Au titre de sa politique en faveur du numérique, la Région souhaite mettre en place une démarche de stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle, s'engager dans une feuille de route du numérique responsable, accélérer le déploiement du réseau régional d'interconnexion souverain des Lycées et des bâtiments administratifs de la collectivité avec Bourgogne-Franche-Comté Connect.

### Les priorités 2025

- **Extension du réseau régional (GFU) de la Région** : Le but est de poursuivre le raccordement d'une cinquantaine de sites sur les territoires de la Nièvre, du Sud Saône-et-Loire (Mâcon, Digoïn, Paray-le-Monial, Charolles), de l'Yonne (Sens, Joigny, Tonnerre) et de la Côte-d'Or (Montbard, Semur-en-Auxois, Auxonne). Ce réseau indépendant permet d'améliorer la qualité de service, d'augmenter les débits, de sécuriser les échanges, de diminuer les charges de fonctionnement et d'accélérer les usages numériques. Cette extension nécessite la souscription de contrats d'IRU (droits d'usage de longue durée) d'infrastructures de réseau (fibres optiques,) ainsi que l'acquisition de matériel électronique. Par ailleurs, l'étude de préfiguration d'un data center régional et/ou d'un nuage souverain régional, lancée en 2024, se poursuivra en 2025.
- **Data BFC TID** : Depuis 2023, la Région est chef de file du consortium avec l'ARNIA et la société Upciti, sont lauréates de l'appel à projet « Territoires Intelligents et Durables » (AAP-TID). Le projet « DataBFC-TID » consiste à concevoir, tester et déployer des services numériques innovants, répliquables et mutualisables pour favoriser la transition écologique des territoires pilotes. Cela comprend l'installation et l'utilisation des capteurs (technologie Upciti) qui permettront de collecter des informations (flux routiers, fréquentation commerciale, fréquentation de déchetteries, utilisation de parkings de covoiturage...). Ensuite, les données seront traitées (ce sera le rôle de l'ARNIA) afin de proposer des services utiles aux collectivités et aux habitants. Le projet « DataBFC-TID » associe à ce stade sept collectivités. **En 2025, la Région accompagnera ces collectivités dans la mise en œuvre de leur cas d'usage respectifs. L'objectif final est de proposer aux communes et EPCI, urbains comme ruraux, des services innovants adaptés aux spécificités des territoires afin qu'ils améliorent leur empreinte écologique et les services rendus aux habitants.**
- **La poursuite de la mise en œuvre de la Politique Publique des Usages Numériques BFC (PPUN-BFC)** : La Région continue l'accélération de la transformation numérique de son territoire via les deux règlements d'intervention « Territoires Intelligents et Durables » et « Fond en faveur du développement des usages numériques ».
- **Projets européens** : L'objectif de la Région est de poursuivre les collaborations transnationales sur les sujets numériques. Engagée dans deux projets européens INTERREG NW jusqu'en 2027, la délégation à la transformation numérique poursuit en 2025 la mise en œuvre du projet BEPROACT sur la maintenance prédictive des infrastructures avec son projet pilote « Smart-Building ». Il s'agit en 2025 de poursuivre les travaux visant à équiper le bâtiment Viotte de capteurs intelligents dans l'objectif d'améliorer à la fois l'entretien du bâtiment et le confort des agents. Parallèlement, la Région souhaite monter en compétences et sensibiliser à l'intelligence artificielle sur le territoire. C'est dans cet objectif que le projet européen ENABLER vise à partager et à construire à l'échelle européenne une méthode et des groupes de travail sur l'intelligence artificielle. Ce travail se poursuit en 2025 sous la forme de visites d'études auprès des partenaires associés, notamment la Région Opole (Pologne) en juin 2025 et des instances européennes avec une visite à Bruxelles en octobre 2025. Des sessions de travail et de formation à l'intelligence artificielle seront également menées cette année dans le cadre de ce projet.

Une autre priorité sera la rédaction de la Feuille de route du Numérique Responsable pour la Région ainsi que l'engagement de la phase 4 pour 2025, qui consistera à rédiger les fiches actions de la feuille de route pour une adoption au second semestre 2025.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Mobilités et infrastructures

### 699,4 M€

En 2024, la Région mobilisera **699,4 M€**, au titre de sa politique mobilités (548,7 M€) et infrastructures (150,6).

L'année 2025 sera marquée :

- par le lancement d'une commande significative de matériel roulant afin d'améliorer l'offre de service sur le territoire et de la rendre plus attractive.
- par le lancement des premiers accords-cadres en lien avec le dispositif régional de distribution et services aux voyageurs.
- Par la reprise en propriété des recettes TER. Ce chantier s'inscrit dans un processus d'assujettissement de la Région à la TVA, dans le cadre de la convention TRAIN MOBIGO.

## ZOOM SUR

### TRANSPORTS FERROVIAIRES REGIONAUX

- **Matériel TER :** Une enveloppe de 100M€ est prévue en 2025 pour le lancement du programme de rénovation mi-vie pour les 28 autorails de grande capacité (AGC) restants. L'objectif est d'améliorer l'efficacité de l'offre et la satisfaction des usagers. Concernant les opérations de maintenance des matériels roulants, une enveloppe de 10,6 M€ est consacrée à la maintenance N3, dite « changement d'organes majeurs ».

- **Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC - 344 M€**

**En fonctionnement,** l'année 2025 sera marquée par la reprise en propriété fiscale des recettes aujourd'hui perçues par SNCF. A ce titre, l'exploitant sera rémunéré via un forfait de charges. Cela se traduit par une inscription budgétaire de la totalité des charges du devis, ainsi que d'une recette correspondant aux 12 mois de 2025.

Dans le cadre du processus d'ouverture à la concurrence, l'attribution du lot Bourgogne Ouest Nivernais (BON) sera délibérée en mai 2025 pour un début d'exploitation prévu au S1 2027 (décembre 2026). C'est à ce titre que Région et SNCF doivent contractualiser en amont de l'attribution de ce lot sur le montant à défalquer de la trajectoire du contrat TER au titre de l'exploitation complète de ce dernier.

C'est également en 2025 que la Région devra contractualiser avec l'exploitant historique pour les prestations de service en termes de distribution à réaliser pendant la période 2027-2029, en amont de l'opérationnalité du Dispositif Régional de Distribution et de Services aux Voyageurs.

En complément des TRAIN Mobigo, la participation financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté au déficit d'exploitation de la ligne 4 Paris-Belfort-Mulhouse (à hauteur de 1,6 M€), dont la Région Grand Est est l'autorité organisatrice se poursuit sur 2025. La liaison ferroviaire transfrontalière Frasné Vallorbe est maintenue en 2025.

**En investissement,** une partie des dépenses auparavant payées dans la contribution TER a été isolée en dépenses d'investissement. Ces dépenses correspondent aux redevances péages de SNCF Réseau et Gare et Connexion.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- **Transports collectifs et modes doux**

**En 2025, la Région prévoit d'inscrire les autorisations de programme correspondant aux opérations de rénovation des infrastructures ferroviaires pour un total de 30,7M€ dont :**

- Ligne des Hirondelles : 3.1 M€
- Etudes d'opportunité Service Express Régional Métropolitain tous modes : 500 K€
- Développement IFTE sur la ligne Paris - Nevers - Clermont - tronçon Melun - Moret : 428 K€
- Étude sur la pérennisation des lignes et le devenir du RFN : 1.5 M€
- Étude vision stratégique VFCEA : 250 K€
- Autres projets : 25 M€

## **TRANSPORTS ROUTIERS RÉGIONAUX**

- **Exploitation des lignes routières**

Il s'agira de conforter le réseau de transport routier régional et assurer le transfert de compétence transports réguliers et scolaires.

L'année 2025 s'inscrira dans la confirmation des crédits engagés depuis 2017 pour l'exercice des compétences du transport routier interurbain à vocation scolaire et commerciale. En termes de fonctionnement, les contrats de transports, passés par marchés publics ou dans le cadre de délégations de service public, évoluent en fonction des indices de révision des prix et d'adaptation des moyens face aux variations d'effectifs.

Par ailleurs, 13 des 30 lignes routières TER sont organisées depuis le 1er janvier 2018 directement par la Région dans le cadre de la conclusion directe de marchés publics avec les exploitants. Les 17 services routiers qui assurent un renforcement de l'offre ferroviaire sur la même ligne ou offrant une politique d'arrêts complémentaires à la ligne ferroviaire ont été conservés dans la convention TER Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif étant d'offrir un réseau régional routier unifié. Ces lignes ont fait l'objet d'une remise en concurrence au cours de l'année 2021, pour une durée de sept ans.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Axe 3

### Fraternité – Vivre ensemble

Thématiques	CPI 2025	CPF 2025	TOTAL	% du Total du budget
<b>Axe 3 - Fraternité et vivre ensemble</b>	<b>103 190 947,82</b>	<b>48 995 860,26</b>	<b>152 186 808,08</b>	<b>10,0%</b>
Aménagement du territoire	41 729 838,83	4 557 488,01	46 287 326,84	3,1%
Santé et alimentation	1 727 455,16	587 190,52	2 314 645,68	0,2%
Culture	14 517 275,86	19 274 744,40	33 792 020,26	2,2%
Sport	3 169 990,85	5 072 672,64	8 242 663,49	0,5%
Vie associative	75 596,52	2 300 302,84	2 375 899,36	0,2%
Jeunesse	0,00	1 586 080,41	1 586 080,41	0,1%
Action européenne et internationale	41 970 790,60	15 617 381,44	57 588 172,04	3,8%

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Aménagement du territoire

### 46,2 M€

La politique de cohésion territoriale de la Région s'articule autour de quatre piliers : territoires de projets, quartiers prioritaires de la ville, centralités et ruralités. Elle soutient ainsi l'ensemble des territoires (urbains et ruraux) et cible trois priorités :

- transitions écologiques, environnementales et numériques ;
- renforcement des centralités ;
- développement des coopérations.

Ces 3 priorités structurent le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet)**.

L'année 2025 est une année de mise en œuvre des politiques territoriales autour des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale.

A ce titre, en 2025, la Région mobilisera **46.2 M€** en faveur de l'aménagement du territoire.

### ZOOM SUR

• **Territoires de projet** : l'ensemble des **35 contrats « Territoires en Action » (TEA) est aujourd'hui approuvé et en pleine mise en œuvre**. Concernant leur volet territorial, les 35 territoires accompagnent et sélectionnent les projets contribuant au bon déploiement de leurs stratégies locales. Dans ce cadre, les 4 Parcs naturels régionaux (Ballons des Vosges, Doubs horloger, Haut-Jura, Morvan) jouent un rôle tout particulier d'expérimentation dans des territoires riches en patrimoines mais vulnérables. Forts de leur capacité à traiter de façon innovante et systémique les enjeux locaux et globaux (biodiversité, culture, économie, tourisme), ils déploient des projets de développement durable et contribuent aux politiques publiques de la Région en faveur de la transition écologique et énergétique.

• **Centralités** : Poursuite du déploiement de la **politique de redynamisation des centralités rurales avec plus de 110 conventions délibérées à ce jour**.

• **Quartiers prioritaires de la ville** : en complément du Fonds d'Aide aux projets (FAP), une **nouvelle politique de renouvellement urbain « Quartiers en Transition »** sera mise en œuvre début 2025. Le dispositif **Quartiers en transition** s'inscrit dans la continuité de la politique de rénovation urbaine de la Région. Il accompagne des projets d'investissements destinés à améliorer le cadre de vie et l'attractivité des 62 quartiers prioritaires de la région, tout en contribuant à leur adaptation au changement climatique.

Le dispositif repose sur deux volets :

- soutien à des projets structurants (requalification d'espaces publics, d'équipements de services à la population ou encore de locaux et centres commerciaux de proximité) ;
- accompagnement de projets d'aménagement de petits espaces publics et des équipements de proximité (aire de jeux, jardin partagé, etc.).

• **Ruralités** : le **dispositif ENVI** accompagne des projets participatifs et innovants dans les communes de moins de 2 000 habitants. Par ailleurs, les territoires ruraux peuvent bénéficier de fonds européens spécifiques (nouveau FEDER territorial et LEADER incluant la contrepartie de la Région). Les conventions **LEADER 2023-2027** sont signées avec les 22 territoires de projet sélectionnés. L'outillage est en cours de mise en place pour déployer ce nouveau programme, notamment le logiciel EURO-PAC (portail de dépôt et d'instruction des dossiers).

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

• **CPIER fleuves** : Les outils contractuels interrégionaux Fleuves permettent la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, de développement de destinations touristiques, de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de prévention des inondations.

La Bourgogne-Franche-Comté est géographiquement concernée par 3 fleuves (Rhône, Loire, Seine). Elle sera formellement signataire des 2 CPIER 2021-2027 Rhône-Saône et Loire, des interventions ponctuelles étant par ailleurs envisageables sur les actions du plan Seine.

Au total et à l'échelle des bassins de la Loire et de Rhône-Saône, la maquette interrégionale des CPIER 2021-2027 permettra de mobiliser 780 M€ de crédits Etat/Régions, auxquels s'ajoutent 66 M€ de fonds européens interrégionaux mobilisables.

**Durant la période 2021-2027, la contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté est de l'ordre de 10 M€, principalement mobilisés sur les thématiques tourisme, fret fluvial, milieux aquatiques et biodiversité. Elle garantira un effet levier à nos politiques publiques.**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Santé et alimentation

### 2,3 M€

La situation sanitaire de la Région est marquée par des vulnérabilités qui accentuent les inégalités d'accès à la santé notamment dues à une population plus âgée que la moyenne nationale, par une surmortalité générale plus forte que la moyenne nationale, une surmortalité prématurée plus forte et liée en partie aux maladies cardiovasculaires et aux addictions, et par une densité de professionnels de santé inférieure à celle observée en France. **L'accès à la santé et aux soins est un enjeu majeur, marqué par un risque de rupture d'égalité entre les habitants.**

**La santé reste une compétence largement portée par l'Etat. Pour autant, la Région a souhaité mettre en œuvre une intervention volontariste dans ce domaine, afin de contribuer à un meilleur équilibre territorial et à une plus grande justice sociale : c'est au travers de ses compétences propres et de ses leviers spécifiques que la région est en mesure d'intervenir dans ce domaine. L'objectif est ainsi l'accès de tous à la santé et à des soins de qualité en tous points du territoire régional, en complément de l'Etat qui en est le premier garant.**

**La Région mobilisera 2,3 M€, en 2025 au titre de sa politique en faveur de la santé et de l'alimentation**

### ZOOM SUR

#### Animation politique santé

**En fonctionnement, les objectifs du programme « Animation politique santé » sont les suivants :**

- Mener des expérimentations visant le rapprochement entre la médecine de ville et les hôpitaux de proximité (Fonds Régional d'Expérimentation en Santé (FRES)) ;
- Accompagner la structuration des acteurs dans les territoires (par exemple en lien avec les Communautés Professionnelles de Territoire en Santé) (CPTS) ;
- Appuyer les structures d'animation et de coordination (Pôle de Gérontologie et d'Innovation, Pôle de Santé Publique, Promotion Santé, Pôle de recherche en santé publique...);
- Proposer un accompagnement multi partenarial à des projets « santé-environnement », dans le cadre du PRSE4 (Plan Régional Santé Environnement).

**La Région intervient également, via ses politiques territoriales (contrats TEA), sur la structuration de l'offre en santé, ce qui passe notamment par le soutien des postes d'animateurs santé dans les territoires et en mettant en œuvre une stratégie dynamique d'accueil et d'installation des professionnels de santé. Elle appuie les conditions favorables pour l'installation des professionnels de santé : hébergement, mobilité spécifique, projets d'accueil**

**En investissement, à travers le Fonds régional d'expérimentation en santé (FRES) et en cohérence avec la feuille de route santé, la Région apporte son soutien à des projets devant permettre d'améliorer l'organisation des soins et de la santé au service des patients. Ils portent sur l'organisation des professionnels de santé (coordination, délégation) et l'appui à des installations nouvelles (expérimentation de nouvelles modalités de coordination de professionnels en lien avec les CPTS, mobilisation de professionnels ou groupement de professionnels tels que les infirmiers en pratiques avancées, expérimentation pour la prise en charge de la population en soins de premier recours) ou l'exploration de nouvelles modalités d'exercice ou de prise en charge par le développement de l'exercice en multisites (y compris l'exercice ville-hôpital), des formats d'accueil temporaire, éphémères ou mobiles, etc.**

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Culture et patrimoine

### 33,7 M€

La Région mobilisera **33,7 M€**, en 2025 au titre de sa politique en faveur de la culture

Plusieurs priorités sont définies au titre des politiques culturelles et patrimoniales de la collectivité :

- Favoriser un accès équitable pour tous à la culture

La Région continuera de veiller à promouvoir une présence artistique équitable sur l'ensemble du territoire en favorisant la création artistique ainsi que la circulation des œuvres et des artistes.

Les programmes de soutien au spectacle vivant et au développement culturel sont ainsi poursuivis, notamment l'aide aux festivals qui maillent et mettent en valeur les territoires et le soutien aux coopérations culturelles durables avec l'ensemble des opérateurs.

**Face aux nombreux freins à l'accessibilité à la culture du fait d'inégalités persistantes, le renouvellement et la diversité des publics restent en 2025 des enjeux majeurs que la Région continuera d'ériger en priorité, particulièrement à travers les mesures en faveur de l'éducation artistique et culturelle.**

- Accompagner les acteurs du territoire dans le processus de création/production/diffusion

Afin de permettre aux acteurs et opérateurs culturels de faire face aux enjeux sociétaux et économiques, la **Région propose la poursuite des soutiens à l'émergence et à la création artistique** par l'accompagnement des artistes et compagnies œuvrant dans l'ensemble des esthétiques (musique, spectacle vivant, art contemporain), ainsi qu'aux capacités de production et de diffusion des différents lieux. **Elle maintient son investissement dans le secteur cinématographique et audiovisuel** en aidant des projets de réalisation qui valorisent les territoires et produisent d'importantes externalités positives économiques et touristiques.

La Région s'inscrit dans la continuité des échanges pérennes initiés avec les professionnels du secteur depuis 2021 dans le cadre d'une vaste concertation et formalisés depuis dans différentes instances.

- Valoriser les travaux d'inventaire et structurer la filière patrimoine

Considéré comme un bien commun, le patrimoine est indispensable à l'identification et au rayonnement des territoires. **Compétence de la Région, le patrimoine régional est recensé, étudié et valorisé par le service de l'inventaire et du patrimoine avec en 2025, trois nouvelles publications et le lancement de deux nouvelles études.**

Par ailleurs, dans la continuité des coopérations et échanges développés et formalisés dans le cadre de la structuration de la filière patrimoine, la démarche d'animation est poursuivie autour de plusieurs rencontres régionales dont une qui abordera les interactions entre patrimoine et transition énergétique.

Propriétaire du château de Châteauneuf en Auxois, **la Région confortera ce lieu comme un site majeur du patrimoine régional et un opérateur culturel reconnu.** Les travaux conséquents terminés en 2024 confèrent au site une nouvelle dimension liée aux nouveaux espaces de visite et aux nouvelles animations proposées. La mise en œuvre du projet scientifique et culturel est poursuivie avec notamment le réaménagement de certaines pièces du logis principal.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Sport

### 8,2 M€

La Région mobilisera **8.2 M€**, en 2025 au titre de sa politique en faveur du sport

- **Poursuivre la structuration et la valorisation du mouvement sportif**

Accompagner le mouvement sportif est une priorité de la Région. La réforme de la gouvernance du sport et l'évolution des pratiques modifient les grands équilibres en dégagant des préférences marquées pour des pratiques dites inorganisées, autonomes, ayant pour finalité le loisir et la santé.

**La Région continuera à aider les ligues et comités sportifs régionaux dans leur structuration par l'accompagnement et la formation des bénévoles et des salariés, et dans l'affirmation de modèles économiques adaptés par le biais de contrats d'objectifs.** Elle soutiendra les clubs, lieux de proximité, de solidarité et de partage en ciblant l'initiation à une pratique sportive incluant des objectifs tels la transition énergétique ou la lutte contre toutes les discriminations.

Le sport étant un vecteur d'exemplarité, seront aidés les clubs évoluant au meilleur niveau comme ceux qui organisent des manifestations et évènements favorisant l'attractivité du territoire.

- **Privilégier et formaliser des coopérations avec les acteurs de la formation et de la performance**

Conformément aux attendus de la réforme de la gouvernance du sport, la Région a mis en place et préside la conférence régionale du sport qui a produit un projet sportif territorial identifiant les enjeux en matière de développement durable du sport.

Propriétaire du CREPS et actrice majeure de son évolution (réception en 2024 du C2PA financé dans le cadre du PAIR), et partenaire historique du Centre National du Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) de Prémamanon, la Région poursuit les synergies et mutualisations en termes de formation et de haut niveau entre ces deux entités, via la formalisation du partenariat.

Concernant le haut niveau, un nouveau mode opératoire incluant la Maison Régionale de la Performance intégrée au CREPS sera mis en place avec en perspective la position préférentielle du CNSNMM dans l'optique des Jeux Olympiques d'hivers de 2026 et ceux de 2030. Une évaluation des dispositifs dédiés au sport de haut niveau sera réalisée.

- **Favoriser un aménagement sportif durable du territoire**

**Mailler le territoire régional d'équipements sportifs de qualité, tout en veillant à une répartition équitable en vue d'un égal accès à tous à une activité sportive sur l'ensemble du territoire reste une priorité de la Région en 2025.**

La Région visera en 2025 à s'adapter au diagnostic du projet sportif territorial, à prendre en compte les projets émanant des territoires et à intégrer à juste proportion les critères d'éco-conditionnalité et de sobriété énergétique. Cette démarche se fera en concertation avec l'Etat, les collectivités de proximité et le mouvement sportif, et en s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Vie associative

### 2,37 M€

La Région mobilisera **2,37 M€**, en 2025 au titre de sa politique en faveur de la vie associative.

La Région peut s'appuyer sur un secteur associatif fort sur tous les territoires de plus de 60 000 associations, près de 570 000 bénévoles et 76 120 salariés. Une des interventions majeures de la Région consiste en un soutien à la structuration régionale du réseau associatif et à la professionnalisation des structures, notamment par l'aide à la création d'emplois dits d'utilité sociale.

#### Priorité pour 2025 :

#### Consolider la structuration du secteur associatif et sécuriser l'accompagnement de proximité

- **Le dispositif d'aide à l'emploi d'utilité sociale déployé depuis 2016 sera pérennisé en 2025.** Elle consiste en un accompagnement sur 2 ans de 22 K€ pour des postes d'utilité sociale exclusivement adossés à un projet de développement, de partenariat et d'ancrage territorial dans une logique de transition écologique et solidaire.
- Outil de proximité et ressource indispensable pour les associations dans le diagnostic, l'analyse et l'accompagnement de leurs besoins en termes de stratégie et ressources humaines, **le soutien au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) sera poursuivi et consolidé.**
- **L'accompagnement des structures ressources (Mouvement associatif et têtes de réseaux membres du CRAJEP) sera toujours conduit** au regard et à proportion de leur soutien actif aux associations et à leur engagement dans la mise en œuvre d'actions collectives (observatoires, réseaux...).

## Jeunesse

### 1,58 M€

La Région mobilisera **1,58 M€** en 2025 au titre de sa politique en faveur de la jeunesse.

La Région souhaite encourager l'émancipation et la capacité d'agir des jeunes et promouvoir la participation citoyenne.

#### Les priorités pour 2025

**Le dialogue structuré de la jeunesse (DSJ)** entrera dans la phase préparatoire de son 3e cycle dédié à la culture.

La Région intensifiera en 2025 son soutien à l'engagement des jeunes dans la réalisation de leurs projets quels qu'ils soient (création d'association, mobilité internationale, entrepreneuriat...) **et encouragera le droit à l'expérimentation par le biais de différents appels à projets. A ce titre, les projets d'intérêt général ou social sont soutenus au travers du dispositif régional d'appui au service civique.** En 2025, le dispositif permettra le cofinancement de missions sur des thématiques, des territoires ou des publics prioritaires (transition écologique, citoyenneté, inclusion sociale, handicap).

**Le déploiement sur l'ensemble du territoire de la Carte Avantage Jeune (CAJ), véritable outil d'émancipation, sera poursuivie comme le soutien au CRIJ,** qui assure le portage et l'ingénierie de la CAJ et le développement d'autres prestations au bénéfice de la jeunesse, tels le magazine Topo ou l'actualisation régulière d'un portail internet recensant nombre d'informations.

**L'accès au dispositif d'aide au permis de conduire est poursuivi** avec une aide forfaitaire de 300 € est accordée sous conditions d'âge, de situation scolaire ou professionnelle, de ressources financières parentales et en contrepartie de 15 heures de bénévolat dans une association. **Ce dispositif fera l'objet d'une proposition d'évolution de son règlement d'intervention.**

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Action européenne et internationale 57,5 M€

En 2025, l'action européenne et internationale mobilisera plus de **57.5 M€**.

### ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

L'année 2025 poursuivra les objectifs suivants :

- Poursuite et approfondissement de l'aide et de la coopération en direction de l'Ukraine ;
- Renforcement des échanges en matière de transition énergétique et de dialogue avec la Jeunesse dans le cadre du partenariat avec la Rhénanie-Palatinat ;
- Exploration de nouveaux chantiers dans le cadre de la Quadripartite (avec les partenaires d'Allemagne, de Pologne et de République tchèque) et rencontre politique en Allemagne ;
- Elaboration d'un plan d'action partagé sur l'adaptation aux changements climatiques en matière de politique agricole, avec les partenaires d'Afrique du Sud ;
- Approfondissement de la coopération dans le cadre de l'espace alpin (Jeunesse, gestion de l'eau, économie circulaire) ;
- Accompagnement des stratégies intégrées de coopération infrarégionales dans le cadre de l'Arc jurassien ;
- Renforcement des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale célébration des 40 ans de la coopération institutionnelle.

### AUTORITÉ DE GESTION DES FONDS EUROPÉENS

L'année 2025 poursuivra les objectifs suivants :

- Valorisation des projets et réalisation des programmes
- Programmation FEDER - FSE+ et Interreg France-Suisse 2021-2027 : animation renforcée sur les programmes, montée en puissance des programmations.

Les actions soutenues au titre de l'autorité de gestion (FEDER, FSE, Interreg France Suisse) pour la programmation 2021 - 2027 sont déclinées dans les différentes thématiques des politiques publiques régionales.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Autres rapports présentés à la session plénière des 20 & 21 mars 2025

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

# Feuille de route Automobile : Point d'étape de l'action régionale et nouvelles mesures

*La filière automobile, principale filière industrielle de Bourgogne-Franche-Comté, est confrontée à de profondes mutations.*

Dans ce contexte, la Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté lors de l'Assemblée plénière des 26 et 27 janvier 2022, **une feuille de route 2022-2024 pour la filière automobile en BFC**. Cette stratégie régionale prévoit d'accompagner les entreprises vers les marchés d'avenir, dans ou bien en-dehors de la filière automobile (investissement, innovation, diversification) et accompagner les évolutions de compétences (par entreprise, par territoire, par filière) en étroite coopération avec l'Etat et les territoires. Cette feuille de route s'articule avec le **Plan Automobile État-Région Bourgogne-Franche-Comté**, lancé le 9 mars 2022, conjointement par l'Etat et la Région. Il reposait à la fois sur le plan national pour l'automobile de l'Etat et sur la feuille de route automobile de la Région. Il se décline sur trois axes :

- Force d'intervention mutations automobile (FIMA) : Mobilisation des services de l'Etat et de la Région pour aller à la rencontre de tous les sous-traitants automobiles.
- Emploi et formation : Renforcement de la collaboration Etat-Région pour l'accompagnement des transitions des salariés, l'identification des besoins en compétences au plan territorial et la mise en œuvre des plans de formation par branche (Transitions collectives, GPECT, AREFE).
- Territoires d'industrie : Permettre un suivi différencié pour les territoires les plus touchés par les mutations de la filière, en s'appuyant notamment sur le dispositif « Rebond ».

*Par ailleurs, la Commission européenne a engagé en janvier 2025 un « dialogue stratégique » avec la filière automobile à l'échelle européenne en vue de définir un nouveau plan de soutien. Les enjeux sont nombreux, autour notamment du lissage des mises aux normes imposées aux constructeurs européens, la sécurisation des approvisionnements en matières critiques pour les batteries et des barrières douanières pour contrer les importations de véhicules chinois. Ce plan de soutien pourrait être annoncé en mars 2025. Au niveau national, l'annonce de ce plan européen permettra de structurer une réponse de l'Etat, avec par exemple un possible soutien de la demande via les flottes de véhicules professionnels.*

**Dans l'attente de ces nouvelles orientations, la Région présente bilan de la feuille de route automobile 2022-2024 et propose de nouvelles mesures de soutien.**

## Bilan de la feuille de route automobile 2022-2024

**Au total, le budget mobilisé par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour accompagner la filière automobile entre 2022 et 2024 est de 24 M€, hors formation des demandeurs d'emploi.**

### I- L'accompagnement des entreprises de la filière automobile

- **La force d'intervention dédiée à la mutation de la filière automobile (FIMA)**

La FIMA (composée d'agents de la Région, de l'Etat et de l'AER) a contacté tous les établissements du périmètre défini, c'est-à-dire **287 sous-traitants automobiles en BFC**, dont la moitié sont implantés dans le Doubs et le Territoire de Belfort. **Plus de 200 entreprises ont été visitées**. Elles ont ainsi, pour la plupart, pu recevoir des informations et être orientées vers des leviers mobilisables en fonction de leurs enjeux économiques et stratégiques. **Pour un tiers d'entre elles, elles ont été mises en relation avec d'autres structures, un tiers a aussi bénéficié d'une aide publique pour financer leur projet et un cinquième a été accompagné par un consultant spécialisé.**

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

**Une diversification a déjà été engagée pour la majorité.** Pour les entreprises fortement dépendantes de la filière (de plus 70%), la diversification hors mobilités est complexe donc il s'agit plutôt de trouver d'autres marchés dans la filière sur de nouvelles briques technologiques. Pour les autres entreprises, garder une activité dans l'automobile permet de maintenir leur chiffre d'affaires. Les filières de diversification sont multiples et dépendent de l'activité de l'entreprise.

- **La mobilisation du Pôle Véhicule du Futur (PVF)**

La Région s'appuie sur le pôle de compétitivité Pôle Véhicule du Futur, qui regroupe 379 adhérents (dont 175 en BFC), pour concevoir et mettre en œuvre des programmes d'actions qui visent à conseiller les sous-traitants de la filière automobile face aux évolutions du marché.

Le pôle Véhicule du futur poursuit son action d'appui à la stratégie, à l'innovation et à la performance du tissu industriel de la mobilité terrestre. **A ce titre le pôle Véhicule du Futur a reçu un financement régional de 953 100 € sur les trois années 2023-2025. Il a labellisé 60 projets de R&D** avec au moins un porteur en BFC depuis 2022 et a accompagné 80 entreprises dans un projet lié à l'innovation.

**Par ailleurs, le PVF a mis en place deux programmes nouveaux dans le cadre de la feuille de route automobile de la BFC :**

- **ELECTRIFIED BFC** : ce programme vise à mieux connaître et faire connaître la chaîne de valeur électrification, identifier les opportunités de transformation des entreprises sur les marchés porteurs, organiser des rencontres et réaliser des accompagnements individuels approfondis. **Grâce à l'aide de la Région (176 340 €) ce sont 60 personnes qui ont participé à ces informations collectives** (qui se sont déroulées dans le Nord-Franche-Comté, chez Eurocade, Flex'n gate et EA AST, Ateliers Spécialisés Technoland, sur le secteur de Besançon chez Sopil, dans le Jura chez C&K et dans la Nièvre chez Aisan) **et 11 entreprises ont pu bénéficier d'un conseil à coût réduit de moitié.**
- **DECARB FIL AUTO** : ce programme a pour objet de sensibiliser les entreprises à la neutralité carbone et d'accompagner individuellement certaines entreprises sur leur bilan carbone ou le cycle de vie d'un produit par exemple. **14 entreprises ont été accompagnées grâce à ce programme. A ce titre, la Région a attribué une subvention de 99 800 € au Pôle véhicule du Futur** pour son action collective DECARB FIL AUTO dédiée à l'accompagnement à la décarbonation de la filière.

- **Les aides directes aux entreprises**

- Depuis 2022, la Région a accompagné 36 projets de l'automobile dans le cadre des aides individuelles aux PME de la Région à hauteur de 5 950 008 €.
- En 2023, la Région a passé un marché de Prestations de conseil filière automobile, avec engagement global de la collectivité de 300 000 € qui a permis de mettre en place à ce jour huit prestations, pour un montant total de 190 620 €.
- Le Fonds régional pour l'Innovation (FRI), ainsi que le PIA 4 régionalisé (France 2030) ont été mobilisés à hauteur de 2 878 500 € depuis 2022 pour accompagner 14 projets portés par les entreprises de l'automobile.
- Les outils d'ingénierie financière proposés par la Région (fonds de capital-risque DEFIS 3, fonds de garantie, prêts-relance) ont permis d'accompagner une cinquantaine d'entreprises de la filière à hauteur de 11.8 M€.

- **L'adaptation des compétences, l'accompagnement des salariés et des demandeurs d'emploi**

- **Au titre de l'accompagnement des transitions professionnelles des salariés de la filière automobile**, et de l'accord cadre automobile 2019-2022, prolongé jusqu'à fin 2024, soutenu par l'Etat et la Région (ADEC/AREFE) a permis d'accompagner, aux côtés de l'OPCO 2i, l'effort de formation des entreprises. Ainsi, 97 salariés ont ainsi pu être formés, issus de 14 entreprises, pour 4000 heures-stagiaires. La majorité des salariés formés (39%) sont des ouvriers. Les thématiques de formation les plus mobilisées sont les technologies industrielles fondamentales, la gestion de production et les langues étrangères. Le financement Région mobilisable a été de 86 270 €.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- Par ailleurs, la Région a soutenu l'association Transition Pro BFC à hauteur de 1.6 M€ sur les 3 années, pour l'accompagnement des **projets de transition professionnelle**, avec un regard particulier sur les projets de transition portés par des salariés de la filière automobile. Ainsi 18 projets portés par des salariés issus de l'automobile ont été accompagnés par l'association Transition Pro BFC, avec une participation régionale d'un montant moyen de 34 794 €.
  - Au titre, de la **formation des demandeurs d'emploi**, depuis 2022, près de 3 000 parcours de formation dans le domaine industriel ont été engagés. Il s'agit de formations qualifiantes proposées par la Région dans le cadre du programme régional de formation qui répondent aux besoins de recrutement et de compétences exprimés par les secteurs professionnels.
  - Une action de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale** Nord-Franche-Comté a été conduite par le Pôle Véhicule du Futur et soutenue par la Région à hauteur de 30 000 €, de juillet 2023 à fin juin 2024. Elle a permis de mieux identifier et caractériser les besoins qualitatifs et quantitatifs des évolutions d'emploi sur ce territoire en associant l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises de travail temporaire, organismes de formation, France travail, Rencontres avec le Pôle Métropolitain et les EPCI).
- **L'appui aux territoires : les quatre territoires « Rebond »**

Rebond industriel s'inscrit dans le dispositif « Territoires d'industrie ». Il est organisé autour de la détection de projets d'entreprises et la détermination d'axes stratégiques pour le territoire avec l'élaboration d'une feuille de route. Quatre territoires fortement impactés par l'évolution de la filière automobile ont bénéficié de ce dispositif *(le territoire d'industrie du Haut-Jura suite à la fermeture de la fonderie MBF, le territoire de Migennes dans l'Yonne suite à la fermeture de l'entreprise Benteler, Nevers Val-de-Loire, Nord Franche-Comté – Vosges saônoises)*

L'agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires et la Région ont signé une convention dotant de moyens significatifs ces quatre territoires, **soit 2 M€ au total, dont 850 000 € engagés par la Région.**

Une fois le diagnostic posé, les territoires se dotent d'un plan d'actions dont l'animation et le déroulement reposent sur **l'engagement de quatre chefs de projet** qui ont été recrutés spécifiquement. Par ailleurs, dans le cadre du « soutien à l'investissement industriel en Territoire », **un certain nombre de projets individuels ont bénéficié de Crédits « Rebond » significatifs dont 16 ont concerné des entreprises de la filière automobile.**

## Des mesures nouvelles

En attendant la déclinaison opérationnelle du plan d'action de l'Europe, et les prochaines mesures nationales, **des visites de la FIMA continuent à être réalisées en ciblant les PME qui doivent engager une mutation et deux dispositifs complémentaires seront proposés pour répondre au mieux aux besoins identifiés pour la filière : les tensions de trésorerie, la recherche de diversification-marchés.**

- Les entreprises des filières automobiles sont pour beaucoup en situation de trésorerie compliquée avec un endettement conséquent. **Une avance remboursable Mutation « consolidation financière des entreprises » va être adaptée aux entreprises de l'automobile en allongeant le différé (3 ans maximum au lieu de 1) et la durée de remboursement (8 ans au lieu de 5).** Cette avance remboursable est complémentaire du dispositif de subvention existant spécifique à la filière automobile. Elle sera présentée à la Commission permanente du 21 mars 2025.
- **La diversification vers le secteur de la défense sera recherchée.** Les actions visant à favoriser l'accès des PME aux marchés de la défense, à stimuler l'innovation duale et à augmenter les capacités de production de la « base industrielle et technologique de la défense (BITD) » seront intensifiées.

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- En plus du travail de fond qui concourt à ces objectifs, **deux événements seront organisés avec le soutien actif de la Région : le PME DGA Tour qui sera accueilli par la Région en salle des séances à Dijon le 27 mars 2025 et un événement French Tech/ADN FC/AER qui aura lieu le 5 juin 2025 sur le site du 1er Régiment d'Artillerie de Bourgne (90)**. Ces événements visent à mettre en relation les acheteurs du ministère des Armées, les donneurs d'ordre industriels et les entreprises, PME comme start-ups. Une convention de partenariat entre le ministère des Armées et la Région Bourgogne-Franche-Comté sera soumise au vote des élus à l'Assemblée plénière du 16 mai 2025.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Planification écologique

## La feuille de route de la COP régionale

### Le contexte

Les enjeux de transition climatique et de protection de la biodiversité et des ressources ont amené le gouvernement à déployer, en 2023, le chantier de planification et territorialisation de la transition écologique (aussi nommé France Nation Verte).

Cette démarche porte sur un périmètre complet (mobilités, bâtiments, industrie, énergie, agriculture et alimentation, biodiversité, ressources naturelles, déchets, etc.) pour permettre une approche globale de l'ensemble de ces sujets inter-dépendants.

Elle se veut par ailleurs totalement partenariale, compte tenu de la mobilisation nécessaire de tous les acteurs (Etat et opérateurs, collectivités, société civile, milieux économiques et associatifs, citoyens) pour atteindre des objectifs ambitieux.

### La démarche en Bourgogne Franche-Comté

Dans notre région, ce chantier de planification écologique a été copiloté durant toute l'année 2024 par l'Etat et la Région via une COP (conférences des parties) associant l'ensemble des acteurs des territoires.

C'est ainsi un large processus collectif d'écoute et de réflexion qui a été mis sur pied, mobilisant plus de 2 000 collectivités, un millier de participants à des webinaires et ateliers de travail, plus de 1 300 contributions à une enquête citoyenne.

Ce cheminement a d'abord permis l'élaboration d'un diagnostic identifiant les principaux enjeux régionaux, puis ensuite la définition d'une feuille de route commune qui servira de cadre à la mise en œuvre des actions dans l'ensemble du territoire régional jusqu'en 2030.

### Le contenu de la feuille de route

L'ambition partagée visait à construire ensemble un projet collectif, traçant une trajectoire de développement et de progrès qui ne se limite pas aux objectifs écologiques mais intègre également les enjeux économiques (développement de filières, souveraineté) et sociaux (transition socialement juste, équilibrée et progressive).

La feuille de route partenariale résultant de ces travaux s'appuie ainsi sur deux grands piliers :

- 44 actions opérationnelles de portée régionale favorisant le partenariat entre acteurs. Elles ont vocation à permettre d'accélérer nos efforts conjoints au service de la transition, sans prétendre à dresser un inventaire exhaustif de l'ensemble des initiatives portées à tous niveaux. Ces actions seront pilotées par différents types d'acteurs : services déconcentrés et opérateurs de l'Etat, Région, mais aussi collectivités ou organisations professionnelles
- La volonté d'une coordination soutenue entre services de l'Etat et de la Région pour accompagner les acteurs de terrain. C'est en effet au niveau de chaque territoire qu'il convient de démultiplier l'action et de faire émerger les projets opérationnels qui contribueront à l'atteinte des objectifs.

Cet engagement collectif s'inscrit in fine au bénéfice des citoyens dans leur vie quotidienne : solutions de mobilité, efficacité énergétique des logements, énergies renouvelables, décarbonation de l'industrie, alimentation de qualité et locale, préservation de la nature et du cadre de vie, qualité de l'eau, réduction et valorisation des déchets, etc.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## La mise en œuvre de la planification écologique

La formalisation de cette feuille de route ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt un cadre d'actions pluriannuel au service d'une société plus durable, qu'il revient à chacun de faire vivre dans la durée.

Sa mise en œuvre dès 2025 s'articule autour de trois axes :

1. La réalisation concrète des 44 actions de portée régionale. Les pilotes d'actions seront mobilisés pour entrer dès le printemps 2025 dans le volet opérationnel avec l'ensemble des partenaires
2. Une déclinaison de la démarche dans les territoires, visant in fine à l'émergence de projets concourant à l'atteinte des objectifs visés par cette planification écologique
3. L'approfondissement de certains sujets abordés courant 2024 dans le cadre des échanges, notamment l'adaptation au changement climatique, l'évolution des emplois et compétences nécessaires, la mise en visibilité des impacts positifs sur la santé, l'implication de la jeunesse.

*Ce cadre d'actions n'est donc pas figé et pourra être enrichi progressivement. Un dispositif de suivi dans le temps permettra de mesurer les résultats de notre engagement collectif et la contribution aux objectifs nationaux.*

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Aide humanitaire à Mayotte

*Le 13 décembre 2024, Mayotte a été frappée de plein fouet par le cyclone Chido, le plus violent de la région depuis un siècle, puis par le cyclone Dikeledi. L'île fait face à une pénurie d'eau dramatique, qui plonge ses habitants dans une crise sanitaire inédite. Bilan humain élevé, végétation détruite, infrastructures dévastées, la situation reste critique pour les Mahorais.*

Dès le 16 décembre dernier, les Régions se sont fortement mobilisées pour soutenir Mayotte et ses habitants. Leur engagement financier conjoint s'élevant, mi-janvier 2025, à 3,35 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros environ à travers le fonds inter-régional créé par Régions de France. Ce fonds répond aux besoins identifiés sur le terrain et soutient les initiatives des acteurs engagés localement.

- **À ce titre, la Région Bourgogne-Franche-Comté attribue une subvention forfaitaire exceptionnelle de 100 000 € au Fonds interrégional de Régions de France, pour venir en aide à la population mahoraise.**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# Feuille de route éducation à l'environnement (EE) et Appel à projets EE 2025

L'Éducation à l'Environnement (EE) est née de la nécessité que l'éducation aborde les défis croissants de la durabilité. Elle utilise des pédagogies innovantes et orientées vers l'action qui vise à doter les apprenants de connaissances, à les sensibiliser et à encourager leur passage à l'action pour transformer la société et la rendre plus durable. Éduquer à l'environnement, c'est recréer du lien entre les hommes et leurs environnements naturel, social et culturel.

## Feuille de route éducation à l'environnement (EE)

En 2021, les élus régionaux ont décidé de renforcer la politique éducation à l'environnement (EE) en l'inscrivant dans la stratégie de mandat 2021-2028. Dans ce contexte, en 2023 et début 2024, un travail d'évaluation a été conduit par un cabinet extérieur.

- sur la base des conclusions rendues par le cabinet évaluateur, nourries des échanges avec un panel d'acteurs de l'EE, **la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de mettre en œuvre une feuille de route régionale dédiée à l'EE.**

Pour les relever et dans le contexte actuel d'urgence climatique, la Région ambitionne d'engager sa population dans la transition écologique. La déclinaison de cette ambition passe par **cinq objectifs stratégiques** que la Région entend décliner par des actions concrètes en 2025, 2026 et :

- **Objectif 1 : Mobiliser largement**
- **Objectif 2 : Rendre la transition écologique concrète, accessible et souhaitable**
- **Objectif 3 : Développer la coopération, les partenariats et la transversalité en EE**
- **Objectif 4 : Développer l'offre régionale d'EE**
- **Objectif 5 : Communiquer pour générer l'adhésion**

### OBJECTIF 1 : MOBILISER LARGEMENT

Il s'agit de s'adresser à tous types de publics, avec une accentuation envers le public de lycéens, les responsables de structures collectives, et par ricochet les personnes qui les composent, les publics éloignés de la question environnementale (adultes et enfants), notamment pour des raisons socio-économiques

#### Les actions :

- Maintien du dispositif « Manifestations et colloques sur la question environnementale » qui a notamment pour but de sensibiliser le grand public ;
- Soutien annuel à l'URCPIE qui agit pour un large spectre de publics ;
- Adaptation du dispositif Classes Environnement pour favoriser les séjours des classes de lycées et les écoles situées en REP, REP+ et ZRR ;
- Création d'un appel à projets ciblant notamment les actions mises en œuvre dans les lycées, auprès des différents types de communautés, soutenues et conduites par des acteurs d'EE ;
- Promotion de dispositifs existants permettant le soutien de projets avec une visée environnementale dans les lycées (Classes Environnement, et OSE), communication aux acteurs d'EE qui peuvent être des relais

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

**OBJECTIF 2 : RENDRE LA TRANSITION ECOLOGIQUE CONCRÈTE, ACCESSIBLE ET SOUHAITABLE**

*Il s'agit de rendre la transition réaliste et réalisable sur la base des axes prioritaires suivants : cultiver l'innovation, favoriser l'expérimentation, l'immersion en milieu naturel, aussi régulière que possible, conjuguer les approches : naturaliste, participative (citoyenneté), sensible/arts, partir des préoccupations des différents publics, imaginer les récits du futur.*

**Les actions :**

- Poursuite du dispositif « Manifestations et colloques sur la question environnementale » qui fait la part belle à la transmission de comportements vertueux auprès du grand public ;
- Lancement d'un appel à projets annuel dès 2025 : il permettra de soutenir des projets respectant les orientations de ce deuxième objectif : innovants, expérimentaux, immersifs, pluridisciplinaires, coconstruits et adaptés aux attentes des publics, notamment éloignés de la question environnementale
- Création ou accentuation du lien entre le réseau des POTES et les acteurs d'EE

**OBJECTIF 3 : DEVELOPPER LA COOPERATION, LES PARTENARIATS ET LA TRANSVERSALITE EN EE**

*Il s'agit de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs et partenaires de l'EE en région pour plus d'efficacité, de coordination, de visibilité... Pour la Région : développer des échanges réguliers avec les partenaires et cofinanceurs : Education nationale, Agences de l'Eau... Favoriser les espaces / moments d'échanges pour faciliter l'interconnaissance, le dialogue, la co-création entre les acteurs de l'EE.*

**Les actions :**

- Développement ou renforcement des liens entre la Région et ses partenaires : Départements, DREAL, ADEME,
- Education nationale, Parcs naturels... ;
- Création d'un groupe de travail « Coopération et partenariats » afin de connaître et répondre aux attentes bien spécifiques des acteurs et partenaires de la Région, puis mise en place d'actions adaptées

**OBJECTIF 4 : DEVELOPPER L'OFFRE REGIONALE D'EE**

*Il s'agit de travailler sur la professionnalisation et la formation des acteurs de l'EE, le lien entre les centres de ressources, sur les moyens d'approfondir et de développer l'EE, ainsi que de développer les échanges et coordination entre partenaires sur le soutien aux actions de l'EE. Il prévoit également les thématiques prioritaires (déchets et économie circulaire, préservation des ressources, de l'eau, de la biodiversité, adaptation au changement climatique, santé environnement, alimentation et énergie)*

**Les actions :**

- Création d'un groupe de travail « Formation » en lien direct avec la commission dédiée du GRAINE et avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le sujet. Thématiques de travail à envisager : les besoins et les thématiques de formation, le niveau et les contenus requis pour l'encadrement des Classes Environnement... ;
- Recensement des centres de ressources existants et étude des possibilités de regroupement / mutualisation avec les acteurs concernés ;
- Organisation d'une rencontre annuelle des partenaires de l'EE ;
- Dans l'appel à projets annuel, reprise des thématiques prioritaires régionales

**OBJECTIF 5 : COMMUNIQUER POUR GENERER L'ADHESION**

*Il est question de valoriser les actions menées sur le territoire, d'assurer la veille et la diffusion d'informations liées au financement d'actions, la mise en avant de « bonnes nouvelles » ou démarches inspirantes, facilitation des échanges (en lien avec l'objectif 3)...*

- en initiant une réflexion avec les partenaires et acteurs de l'Education à l'environnement pour déterminer l'intérêt de la mise en place d'actions collectives en la matière, des sujets précis, des cibles et, le cas échéant, des modalités techniques nécessaires à cette bonne communication

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Appel à projets EE 2025

La mise en œuvre de la feuille de route débute dès 2025 et elle se concrétise notamment par le lancement d'un appel à projets EE.

**Cet appel à projets vise à encourager l'émergence d'actions d'EE auprès de publics spécifiques. L'objectif étant d'amener ces publics à prendre conscience des enjeux environnementaux actuels, à devenir acteurs et actrices de leurs apprentissages, pour encourager les changements de comportements**

**Les projets devront porter sur une ou plusieurs thématiques prioritaires suivantes :**

- déchets et économie circulaire,
- préservation des ressources, de l'eau, de la biodiversité, santé-environnement, alimentation,
- transition énergétique et adaptation au changement climatique

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



*Ma Région | avancer, partager*

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08